

RAPPORT D'ACTIVITES 2016



Siège administratif : 12 avenue de Comarque – 47260 Castelmoron-sur-Lot

Tél : 05 53 84 82 48

Mail : cclotetolzac@wanadoo.fr

Site internet : www.lotetolzac.fr

Rédaction Avril 2017



SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

I. Présentation et organisation 6

 1. Le territoire Lot et Tolzac..... 6

 2. Les compétences communautaires..... 7

 3. Le fonctionnement institutionnel 8

II. Situation financière de la Communauté de communes, une gestion maîtrisée 9

III. Les ressources humaines 13

 1. L’effectif communautaire 13

 2. Le document unique de prévention des risques..... 14

 3. Le schéma de mutualisation des services 14

IV. Développement économique 16

 1. L’aménagement et de développement de la Zone d’Activités Économiques (ZAE) de Gouneau 16

 2. Un régime d’aide aux communes 19

 3. L’accompagnement des jeunes agriculteurs 20

 4. Une aide au remplacement des agriculteurs par le Service de Remplacement du Lot-et-Garonne 21

 5. Le partenariat avec la Chambre de Commerce et d’Industrie (CCI) 22



V. Tourisme et communication.....	23
1. Le tourisme en Lot-et-Tolzac	23
2. L'information touristique	29
3. La communication	32
VI. Aménagement du territoire et cadre de vie	34
1. Une prime à l'installation des médecins généralistes.....	34
2. L'urbanisme	35
3. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)	36
4. La révision de la carte communale de Verteuil d'Agenais.....	37
5. Le PAVE.....	38
6. Le déploiement du numérique	39
7. Le contrat de ruralité.....	40
VII. Déchets ménagers	41
1. La collecte et le traitement des déchets ménagers	41
2. La collecte et le traitement du tri sélectif.....	42
3. Le fonctionnement de la déchèterie communautaire	44
4. Les actions de sensibilisation	46



VIII.	L'entretien de la voirie communautaire.....	49
1.	Les travaux réalisés en 2016.....	49
2.	Les prestations aux communes.....	49
IX.	Petite enfance et Jeunesse.....	50
1.	Le Relais Assistantes Maternelles Parents et Enfants (RAMPE).....	50
2.	La crèche.....	54
3.	Le centre de loisirs.....	55
4.	Le Contrat Educatif Local.....	57
5.	L'éducation artistique.....	59
X.	Politique culturelle et sportive : un soutien important aux structures locales.....	60
1.	L'aide aux troupes culturelles professionnelles et amateurs.....	60
2.	L'aide aux clubs sportifs.....	61
3.	La constitution d'un pool de matériel pour les festivités.....	62
XI.	Les actions en partenariat avec le Pays de la Vallée du Lot.....	64
	L'OCMAC : revitaliser le commerce et l'artisanat.....	64

INTRODUCTION

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose au Président de tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus. A sa demande, ou à celle du conseil municipal, le Président de l'établissement peut également être entendu.

Le présent rapport concerne l'activité de la Communauté de communes durant l'exercice 2016.

Le présent rapport a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité le bilan de l'activité 2016, de la Communauté de communes, ventilé par grands domaines de compétences.

Au-delà d'un acte administratif obligatoire, le présent rapport se veut également être un acte utile de communication, sur la politique conduite par la Communauté de communes à destination des communes, mais aussi des citoyens de la Communauté de communes.

Article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »



I. Présentation et organisation

1. Le territoire Lot et Tolzac



La Communauté de communes Lot et Tolzac associe 15 communes au sein d'un espace de solidarité afin d'élaborer des projets communs de développement et d'aménagement du territoire.

Le Président de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac est : **M. Daniel BAECHLER**, maire de la commune du Temple sur Lot

La Communauté de communes Lot et Tolzac en chiffres :

Communes	15
Population totale*	7478
Densité de la pop. au km²	29.2
Superficie du territoire	255.90 km ²

* Source INSEE 1^{er} janvier 2015



2. Les compétences communautaires

Compétences obligatoires

- **Aménagement de l'espace**
 - Création de réserves foncières avec droit de préemption pour l'agrandissement de la zone d'activités existante de « Gouneau » située à 47110 Le Temple sur Lot.
 - Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de secteur, Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
- **Développement économique**
 - Création, aménagement, entretien, gestion et extension de la zone d'activité économique de « Gouneau » située à 47110 Le Temple sur Lot,
 - Aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
 - Actions de sensibilisation et d'information en direction des agriculteurs en lien avec les organismes habilités,
 - Actions de sensibilisation et d'information en direction des artisans et commerçants en lien avec les organismes habilités,
 - Aides à l'installation des médecins généralistes.
- **Tourisme**
 - Accueil, information, promotion et valorisation du tourisme,
 - Aide à la réalisation de projets innovants de promotion,
 - Actions de communication visant la promotion des productions agricoles, la valorisation du patrimoine public et privé, la mise en valeur des paysages, le développement de la vie associative du territoire communautaire,
 - Balisage et aide à l'ouverture et à l'entretien des chemins de découverte inscrits au plan départemental de randonnées.

Compétences optionnelles

- **Protection et mise en valeur de l'environnement**
 - Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers,
 - Création et gestion d'une déchèterie communautaire sise à « Teyssset », 47380 Monclar d'Agenais.
- **Politique du logement et du cadre de vie**
 - Mise en œuvre d'outils de programmation et d'études dans le domaine de l'habitat dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.).
 - Aide à la construction ou à la réhabilitation de logement locatif.
- **Création, aménagement et entretien de la voirie**
 - Création, aménagement et entretien des voies communales retenues dans leur totalité d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives

- **Actions sociales « petite enfance, enfance et jeunesse »**
 - Création, gestion et animation d'un Relais d'Assistants Maternelles
 - Création, gestion et animation de structures d'accueil collectif,
 - Elaboration et gestion des contrats « enfance » et « temps libre » et du Contrat Educatif Local (CEL)
- **Culture**
 - Aide à l'animation culturelle,
 - Aide à la formation des acteurs culturels.
- **Sports**
 - Aide à la formation du personnel d'encadrement des clubs sportifs.
 - Aide au fonctionnement des clubs sportifs
- **Voirie**
 - Mise en œuvre ou participation à des programmes ou opérations d'intérêt communautaire avec les communes membres par convention ou prestation de service.
 - Elaboration de Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Espaces Publics (PAVE)
- **Participation à la démarche « Pays de la Vallée du Lot »**
 - Réalisation et gestion des infrastructures nécessaires au déploiement d'un réseau haut débit de communication.



3. Le fonctionnement institutionnel

✓ Le Président

Il est chargé de l'exécution des décisions prises en Conseil Communautaire. Il est le chef de l'administration communautaire.

✓ Le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est composé de 33 délégués issus des conseils municipaux de chaque commune. Il débat et vote les délibérations ainsi que le budget en séance plénière.

En 2016, le Conseil Communautaire s'est réuni 7 fois et a adopté **131** délibérations.

✓ Le bureau communautaire

Le bureau compte **16 élus, un représentant de chaque commune dont 6 vice-présidents**. Le bureau s'est réuni 5 fois en 2016. Il examine les projets de délibérations avant leur présentation en Conseil Communautaire.

✓ Les commissions

La Communauté de communes compte **6 commissions** chargées d'étudier, de proposer et de préparer les décisions du Conseil Communautaire.

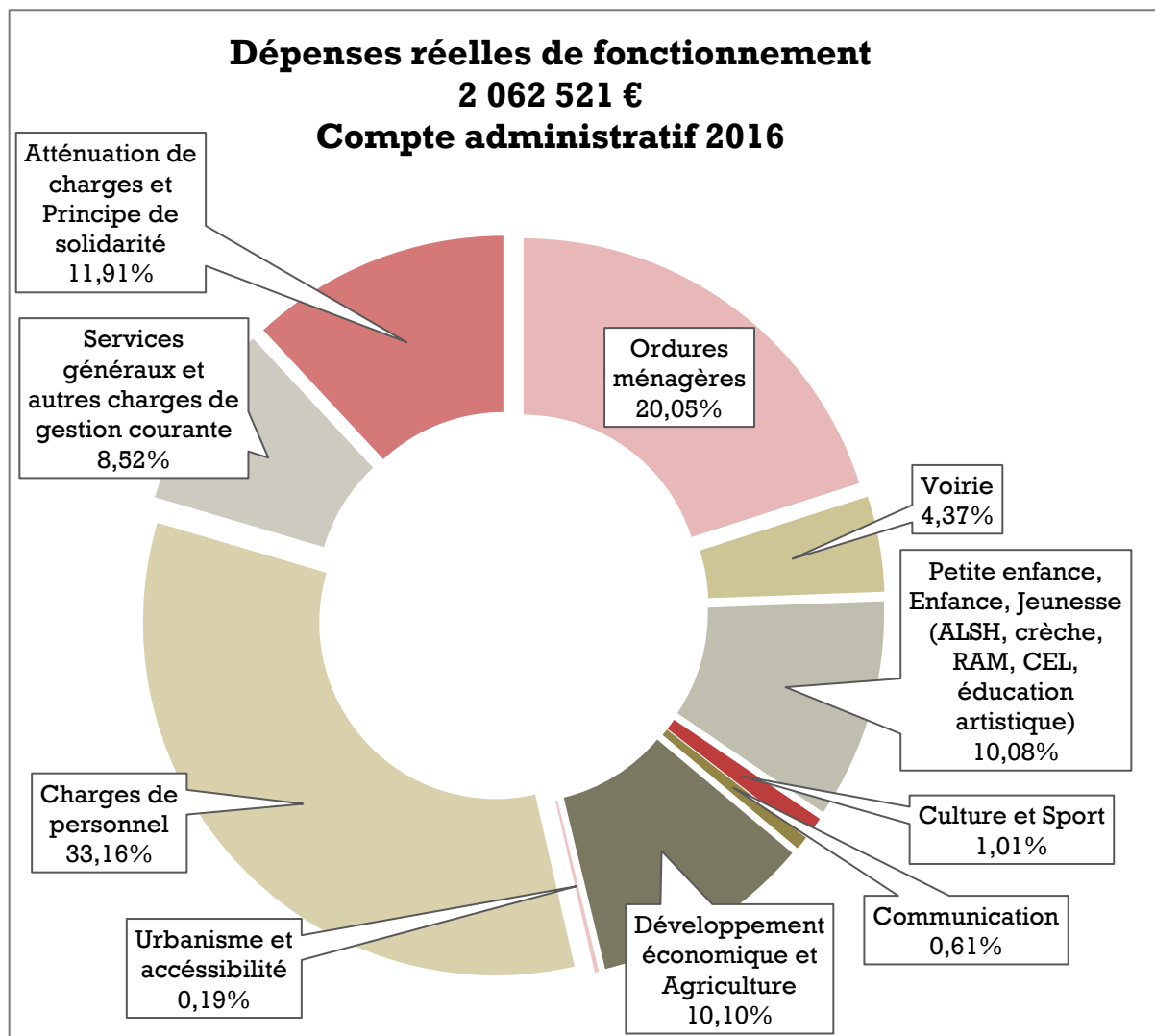
- Développement économique : M. FURLAN
- Finances et administration générale : M^{me} LALAURIE
- Voirie et Ordures Ménagères : M. COSSERANT
- Tourisme et Communication : M. STUYK
- Culture, jeunesse, sport et scolaire : M. BLAY
- Aménagement du territoire et cadre de vie : M. SOCA

Communes	Population totale 2015	Nombre de délégués communautaires	Noms
Brugnac	200	2	Jacqueline PREVOT et René STUYK
Castelmoron sur Lot	1 770	3	Line LALAURIE, Serge TOMIET et Daniel MARROT
Coulx	261	2	Daniel FURLAN et Rémy MOREAU
Hautes Vignes	163	2	Pascal ANDRIEUX et Damien MARTET
Labretonie	180	2	Michel VERGNE et Paul BORDES
Laparade	458	2	Ghislain GOZZERINO et Françoise YRIEIX
Monclar d'Agenais	853	3	Gérard STUYK, Dominique BOUISSIERE et Magalie CANO-HERNANDEZ
Montastruc	285	2	Ric MARTIN et Daniel LAMY
Pinel Hauterive – St Pierre de Caubel	543	2	Roland SOCA et Jean-Pierre SAGNETTE
Saint Pastour	414	2	Jean COSSERANT et Christian ROBERT
Le Temple sur Lot	1 028	3	Daniel BAECHLER, Bernard LABORDE et Patricia MOLINIE
Tombeboeuf	470	2	Jean-Claude MOINET et Adeline DELAUNAY
Tourtrès	149	2	Michel LE BORGNE et Alain CAMUS
Verteuil d'Agenais	591	2	Jean-Claude BLAY et Francis PINASSEAU
Villebramar	113	2	Sylvie MAURIN et Jean-Claude POUSSARD
Total CC Lot et Tolzac	7 478	33	



II. Situation financière de la Communauté de communes, une gestion maîtrisée

Présidente de la Commission « Finances, Personnel et Economie » : Line LALAURIE



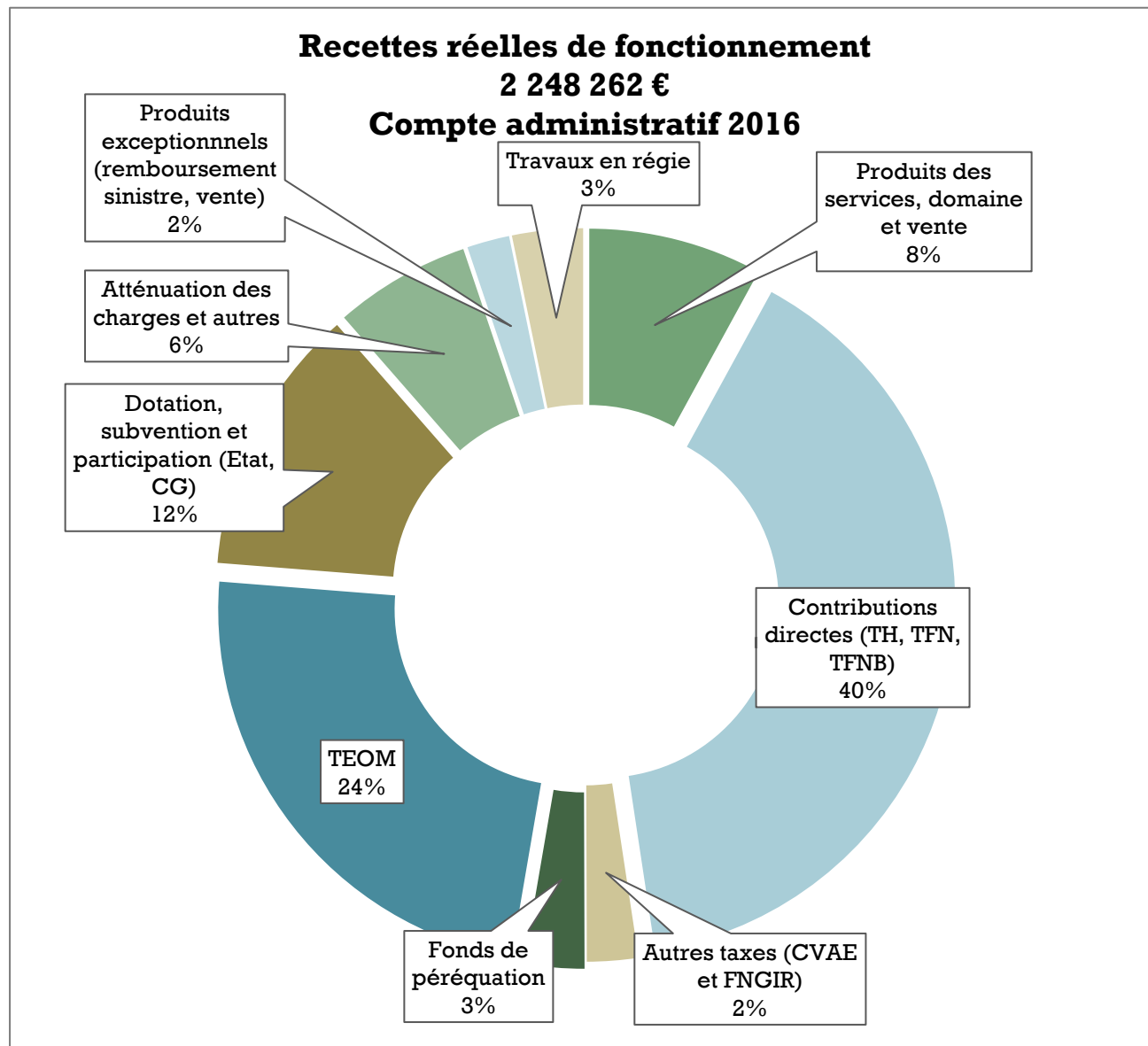
Le rapport financier est issu du compte administratif 2016. L'analyse présentée ci-après tient compte des dépenses et des recettes réelles de l'exercice 2016.

Les moyennes nationales communiquées ci-dessous sont issues des données de la DGFIP et de la DGCL (DGCL « Les collectivités locales en chiffres 2016 »). Les moyennes nationales concernent les Communautés de communes à fiscalité additionnelle.

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant :

275 €/habitant

Moyenne nationale : **229 €/habitant**

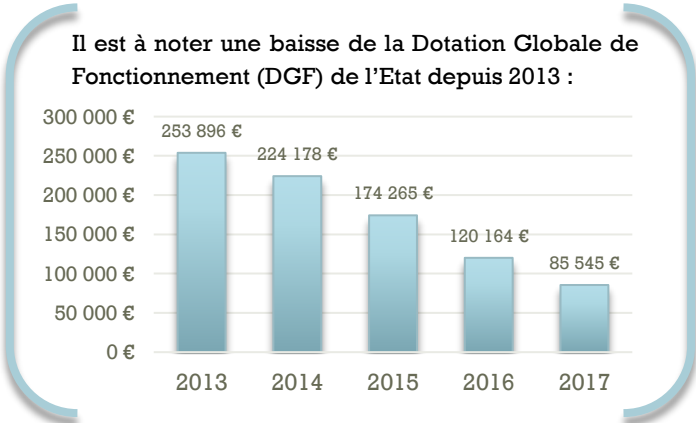


Recettes réelles de fonctionnement par habitant :
300 €/habitant

Moyenne nationale :
269 €/habitant

dont Impôt des ménages et entreprises par habitant :
119 €/habitant

Moyenne nationale :
138 €/habitant

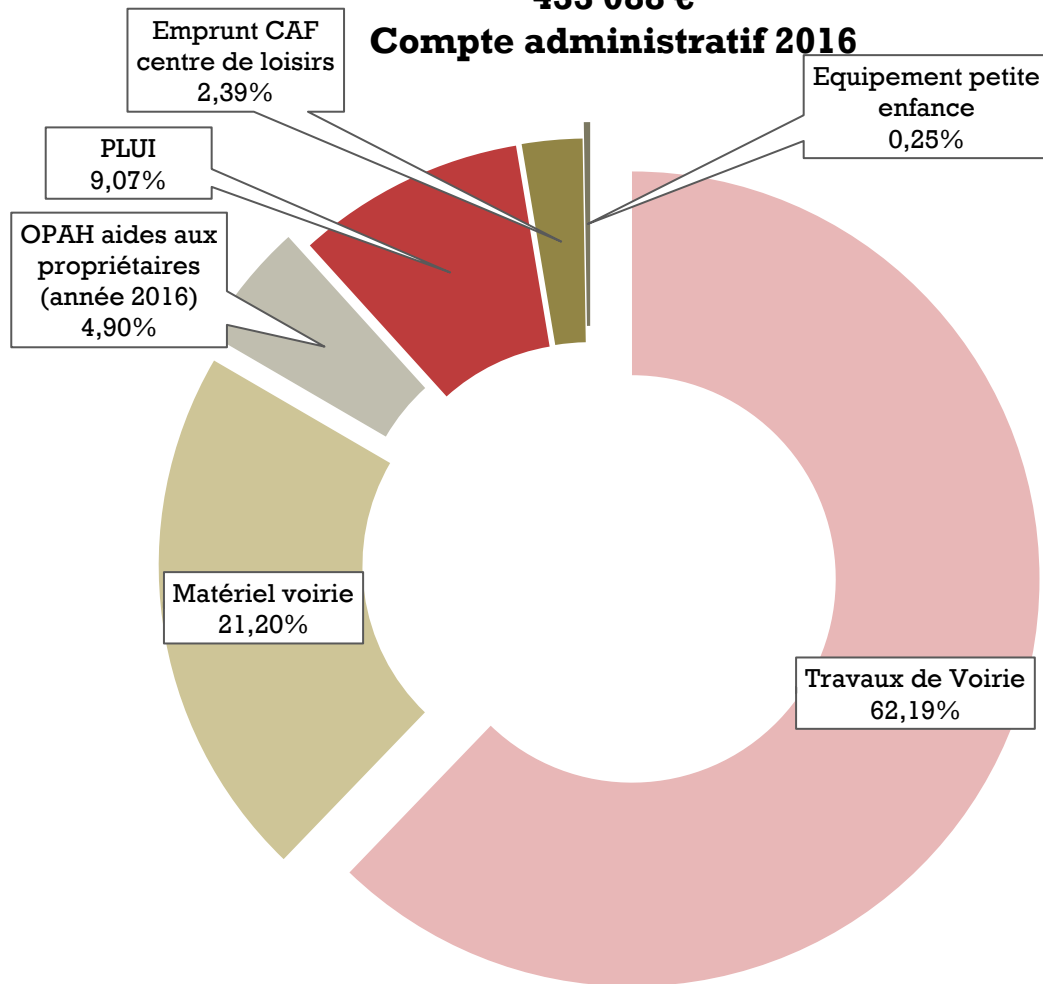




Dépenses réelles d'investissement

433 088 €

Compte administratif 2016



Dépenses réelles d'investissement par habitant :
58 €/habitant

Moyenne nationale :
73 €/habitant

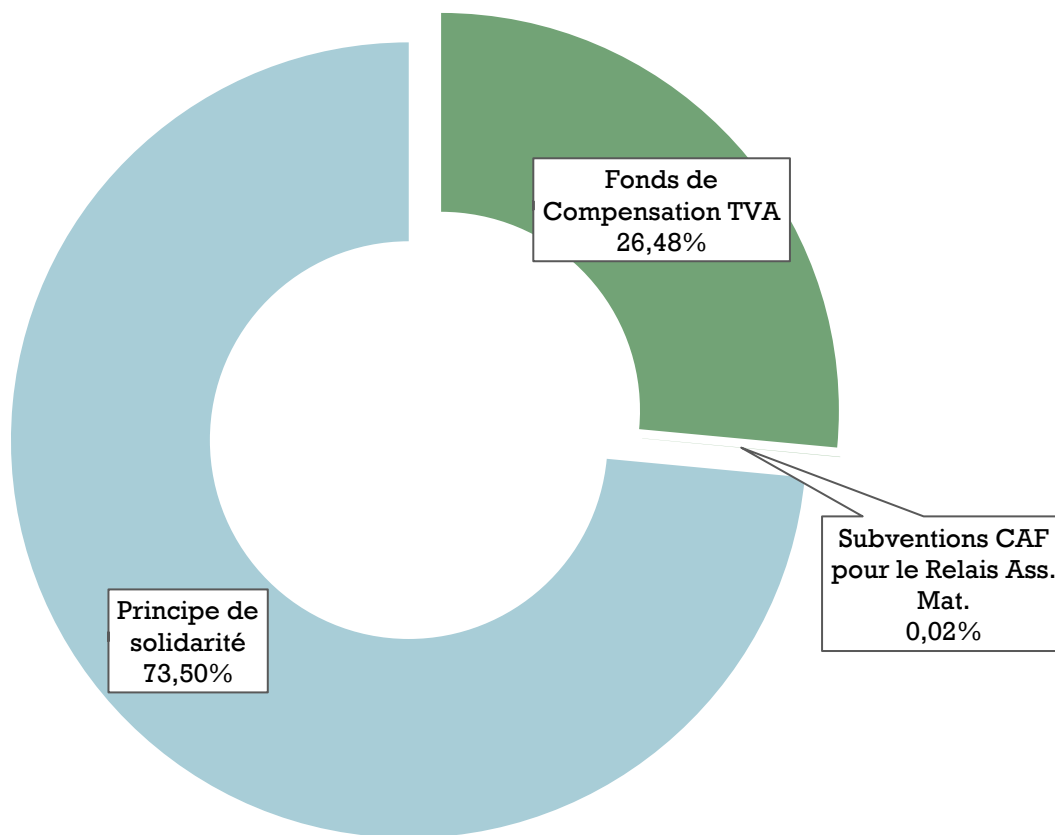
La Communauté de communes Lot-et-Tolzac a contracté, en 2011, un emprunt à taux zéro avec la CAF permettant de financer en partie la réalisation du Centre de loisirs intercommunal. L'encours de la dette en 2016 est de 53 821 € qui représente le capital restant à rembourser de cet emprunt CAF.

Encours de la dette : 7€ / habitant
Moyenne nationale : 167€ / habitant

L'annuité de la dette est donc de 10 364 € soit 1€/habitant.



Recettes réelles d'investissement
165 296 €
Compte administratif 2016



**Recettes réelles
d'investissement par habitant :**
22 €/habitant

Les recettes ci-contre sont les recettes réelles (ayant générées un encaissement) mais afin de financer les dépenses d'investissements (présentées dans le diagramme précédent page 11), la Communauté dispose de son excédent antérieur (trésorerie) de 472 265 €.

La balance générale de la Communauté de communes fait apparaître une situation financière saine malgré une baisse croissante des dotations de l'Etat.

Les dépenses sont contenues et les investissements réfléchis.



III. Les ressources humaines

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac compte 17 agents titulaires et plusieurs agents contractuels qui mettent en œuvre les orientations décidées par les élus au service de la population. Pour pallier aux besoins des services, la Communauté de communes peut avoir recours à du personnel contractuel.

1. L'effectif communautaire

LE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

	Effectif	Fonction exercée
ADMINISTRATIF	2	
Attaché territorial	1	Direction générale des services
Rédacteur territorial	1	Gestion financière, paye, personnel, comptabilité
TECHNIQUE*	16	
Technicien	1	Responsable des services techniques
Agents techniques	15	
<i>Agents de voirie</i>	10	
<i>Agents OM</i>	5	
ANIMATION**	4	
Animateurs territoriaux	4	Animatrices tourisme / Animatrice RAMPE / Agent de développement
TOTAL	22	

* En 2016, un agent du service déchets ménagers est parti à la retraite et 3 recrutements ont été faits pour les services techniques :

- un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour une durée d'un an,
- 2 agents pour palier à l'accroissement temporaire d'activité notamment en raison des travaux d'égouttage et de l'entretien du réseau routier : un agent a été recruté pour un an et l'autre agent pour 6 mois.

** Une nouvelle animatrice touristique a été embauchée à 21h (entre janvier et avril) puis à temps plein (entre mai et décembre) à partir du 4 janvier 2016 pour compléter le congé maternité puis le congé parental de l'animatrice en poste.

** Depuis novembre 2014, un agent de développement est en poste. Ne pouvant renouveler une nouvelle fois son CAE, un CDD d'un an lui a été proposé jusqu'au 3 novembre 2017. Cet agent a notamment pour missions la gestion des déchets, l'accessibilité et la communication.

2. Le document unique de prévention des risques

Le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 impose à l'employeur de transcrire et de mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (Art. R4121-1 du Code du Travail). Cette obligation a renforcé la Loi n°91-1414 du 31 décembre 1991. Cette démarche de progrès est une étape essentielle dans la mise en œuvre d'un système de management intégrant la sécurité au travail.

Par délibération en date du 30 mai 2012, la Communauté de communes a pris en charge la réalisation des documents uniques des risques professionnels, pour l'ensemble des communes membres, par la Société PrévalRisk : coût de réalisation de l'ensemble des documents = 7 406 €.

En 2016, la Communauté de communes a pris en charge l'actualisation des documents uniques des communes pour un coût de 5 516,88 € TTC.

3. Le schéma de mutualisation des services

La loi de 2010 portant réforme des collectivités territoriales, visant à rationaliser et conforter la mutualisation, a permis de s'engager dans de nouvelles formes de mutualisation tout en imposant un cadre structuré et prospectif avec notamment l'obligation de les inscrire dans un schéma de mutualisation à partir de 2015.

Au-delà de ces opportunités et contraintes d'ordre juridique et de l'objectif de réduction des dépenses publiques, ce sont surtout les finalités d'ordre stratégique pour le développement du territoire intercommunal qui justifient l'engagement des communes et de l'intercommunalité dans un processus visant à définir ensemble les conditions de mise en œuvre d'une démarche de mutualisation, notamment pour :

- *renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action publique au service des usagers à l'échelle du territoire conformément au projet de territoire*
- *renforcer l'intégration intercommunale tout en garantissant aux communes de conserver leur identité territoriale et un rôle d'acteurs à part entière*
- *conforter le couple commune/Communauté au regard des enjeux de recomposition des territoires dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale*
- *répondre à la complexité croissante du service public*
- *anticiper les futurs transferts de compétences.*

La mutualisation peut prendre diverses formes et permet la mise en commun par les communes et la Communauté, de personnels et de moyens (équipement ou matériel).



Ce rapport valant « schéma de mutualisation des services » à mettre en œuvre pendant la durée du mandat constitue pour la Communauté de communes Lot-et-Tolzac et ses communes membres, un enjeu majeur et l'une des conditions de réussite de l'affirmation du territoire en visant notamment un partage de compétences et de savoir-faire. Cette mutualisation s'inscrit sur le territoire Lot-et-Tolzac dans un contexte général de maîtrise de la dépense publique et de renforcement de l'intercommunalité.

Un travail de concertation, associant les communes, a permis la rédaction du **Schéma de mutualisation des services et des moyens de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac**, en décembre 2015. Ce schéma a été approuvé en conseil communautaire du 08.12.15, par la délibération n°108/2015 et transmis à la Préfecture.

Les pistes de mutualisation qui ont été dégagées pour 2016-2020 sont les suivantes :

- Fiche n°1 : la constitution d'un service commun « Autorisation du droit des sols »,
- Fiche n°2 : la constitution d'un vivier d'agent pour le remplacement sur certains postes dans les communes,
- Fiche n°3 : la création d'un service commun chargé du suivi des carrières, des arrêts, de la formation et de la paie des agents,
- Fiche n°4 : un agent chargé de la mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité,
- Fiche n°5 : la réalisation de groupements de commandes pour des fournitures administratives et techniques, pour les contrats d'assurance et le contrôle des installations et appareils de levage,
- Fiche n°6 : le développement de prestation de services entre communes, entre la Communauté et ses communes pour des travaux demandant une technicité ou l'utilisation de matériels spécifiques.



IV. Développement économique

Président de la Commission « Développement Economique » : Daniel Furlan

1. L'aménagement et de développement de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) de Gouneau

La zone d'activités économiques de Gouneau se situe au lieu-dit « Gouneau » au Temple sur Lot. Elle couvre une superficie totale de 176 600 m² permettant d'offrir une superficie cessible totale de 140 000 m².

En 2016, la société Prod'Light a acheté pour 2 350 m² de terrain sur la zone. D'autres ventes de terrain ont été engagées en 2016 mais ne seront actées qu'en 2017.

Le prix de vente d'un terrain est de **6€ HT le m²**.

Conscients que le manque de dynamisme sur la zone d'activités est notamment lié à l'absence de visibilité et à son image déqualifiée, les élus de la Communauté de communes ont lancé, dès 2015, **le projet de réalisation d'un « village d'entreprises et d'artisans »**. L'objectif est de proposer aux entreprises en création et aux entreprises en développement, une solution immobilière en location et aux artisans des ateliers à louer.

Le montant total du projet est de 1 153 056,00€ HT.

Cette opération recevra parallèlement des subventions de l'Etat, de la Région, du Département et du Sénateur Tandonnet pour un total de 394 889,20 € soit 34% du coût total du projet.

Le village d'entreprises et d'artisans envisagé sur la zone de Gouneau sera constitué de deux espaces (2 bâtiments) :

- Un bâtiment permettant d'accueillir des **artisans** avec des ateliers équipés à louer. 3 ateliers d'une surface de 120 m² auxquels s'ajoutent 25 m² dédiés aux bureaux et aux sanitaires de chaque atelier. Ce premier bâtiment sera donc principalement destiné aux entreprises artisanales et du BTP.
- Un bâtiment permettant d'accueillir des **entreprises de services** ayant besoin de bureaux à louer. 7 bureaux d'une surface de 20 m² chacun avec des espaces communs dédiés à la salle de réunion, à l'espace détente, à l'espace reprographie, aux sanitaires seront créés.



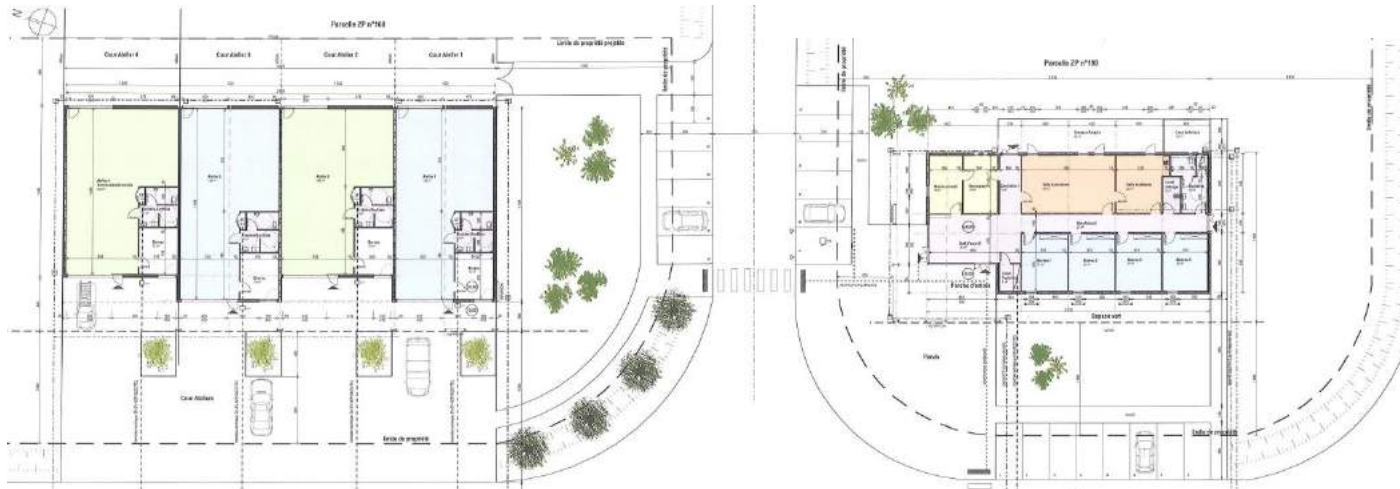


Figure 1 : Plan du projet de village d'entreprises et d'artisans sur la ZAE de Gouneau, par Archi Studio.

En 2015, la SEM47 a été retenue pour assister la Communauté de communes Lot-et-Tolzac dans sa mission de maître d'ouvrage et le cabinet d'architecture ARCHISTUDIO a été choisi pour réaliser le bâtiment.

Le 22 octobre 2016 a eu lieu la cérémonie de pose de la première pierre en présence de :

- M. Mathias FEKL, *Secrétaire d'Etat auprès du Ministère des Affaires Etrangères et du développement international chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger,*
- M. Thierry MAILLES, *sous-préfet de Villeneuve sur Lot et représentant M^{me} le Préfet,*
- M. Jean-Louis COSTES, *député de Lot-et-Garonne,*
- M. Pierre CAMANI, *sénateur et président du Conseil Départemental,*
- M. Jean-Pierre MOGA, *conseiller départemental et représentant M. le sénateur Tandonnet.*



Figure 2 : Le village d'artisans



Figure 3 : Le village d'entreprises



La livraison du village d'entreprises et d'artisans est prévue pour Juillet 2017.



Afin d'aménager et de développer la ZAE, la Communauté de communes Lot et Tolzac dispose :

- D'un budget annexe pour la ZAE permettant de retracer essentiellement les dépenses et les recettes propres à l'aménagement et à l'entretien de la zone (travaux de voirie, travaux d'éclairage public, vente de parcelles...)
- D'un nouveau budget annexe « Pôle d'entreprises économiques » permettant d'inscrire les dépenses et les recettes liées à des ventes immobilières ou bien des créations de bâtiments. Ainsi, les dépenses et les recettes correspondantes à la réalisation du village d'entreprises et d'artisans, à son fonctionnement et à la réalisation d'autres investissements immobiliers sont dans ce budget annexe « Pôle d'entreprises économiques ».

Budget annexe de la ZAE :

Fonctionnement 2016	Recettes	Dépenses
	506 453,66 € ⇒ Recettes : 6 031,49€ et excédent reporté 2015	25 892,56 € ⇒ Détail des dépenses : signalétique, rachat de terrain, électricité et taxes foncières
Total Compte Administratif « ZAE » 2016 : excédent budgétaire de 108 766,08 €		

Budget annexe « Pôle d'entreprises économiques »

Fonctionnement 2016	Recettes	Dépenses
	183 400,00 € ⇒ Virement du budget général	3 387,54 € ⇒ Détail des dépenses : eau, électricité, communication, frais de réception pour la cérémonie de pose de la 1 ^{ère} pierre, frais de dossier d'emprunt
Investissements 2016	686 323,76 € ⇒ Recettes d'emprunt, subventions	421 614,32 € ⇒ Travaux village d'entreprises et d'artisans
Total Compte Administratif « Pole d'entreprises économiques » 2016 : excédent budgétaire de 444 721,90 €		



2. Un régime d'aide aux communes

Afin de soutenir l'investissement et les projets d'intérêt communautaire des communes membres qui contribuent au développement du territoire, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac a décidé d'instaurer (délibération n°34-1/2016) un **fonds de concours**. Il est destiné à aider les communes membres dans leurs financements sur des investissements en matière d'équipements, de logements, d'acquisitions foncières et d'aménagement de bourg.

Après étude du dossier de demande, une **aide de 15 000€ par commune** peut être accordée pour une période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, soit 2 ans.

Une aide spécifique complémentaire, à savoir **une bonification de 20%** de l'enveloppe, pourra également être accordée dans le cadre d'un projet mutualisé par plusieurs communes.

En 2016, les communes ci-après ont déposé un dossier et ont reçu une aide de 15 000€ :

<i>Commune</i>	<i>Date du Conseil C^{taire}</i>	<i>N° de la délibération</i>	<i>Montant HT du projet</i>	<i>Projet</i>
LABRETONIE	07.06.2016	56/2016	95 082,06 €	Réalisation d'un atelier communal local chasseur
PINEL HAUTERIVE	07.06.2016	57/2016	322 919,00 €	Création d'une aire de jeux
COULX	07.06.2016	58/2016	172 401,13 €	Réalisation d'un local technique
MONCLAR D'AGENAIS	07.06.2016	59/2016	535 631,00 €	Réalisation de travaux d'aménagement de bourg
VERTEUIL d'AGENAIS	07.06.2016	60/2016	420 094,51 €	Construction d'une cantine scolaire et de sanitaires dans l'école primaire
TOURTRES	07.06.2016	61/2016	155 141,00 €	Aménagement et accessibilité du bourg
HAUTES VIGNES	17.11.2016	109/2016	53 699,00 €	Agrandissement du parking de l'Église
TOMBEBOEUF	12.12.2016	121/2016	268 729,39 €	Aménagement de la salle des sports
VILLEBRAMAR	12.12.2016	122/2016	43 711,03 €	Rénovation de l'Église, aménagement d'un parking et d'un cheminement sécurisé vers la halle



3. L'accompagnement des jeunes agriculteurs

La Communauté de communes Lot et Tolzac compte près de 300 exploitations agricoles, la commission « Développement Economique » souhaite encourager l'agriculture et la soutenir.

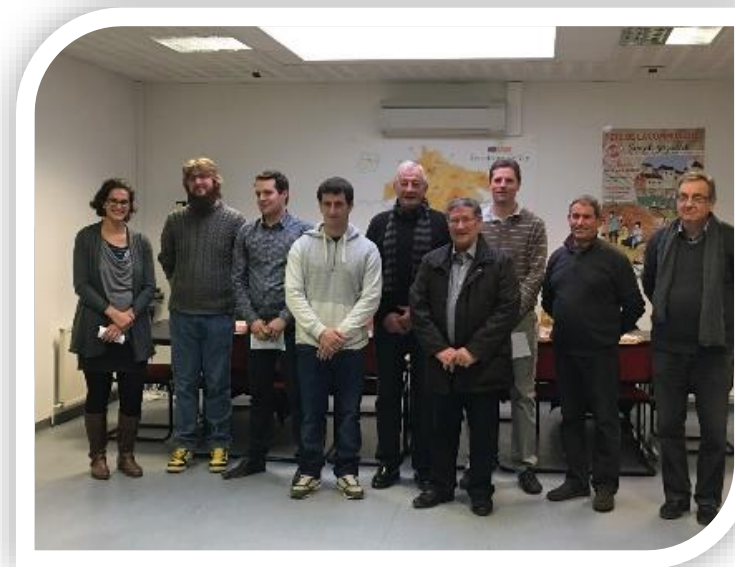
Depuis 1999, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac attribue une aide à l'installation aux jeunes agriculteurs.

En 2016, 6 jeunes se sont installés et ont reçu une aide de 4 000 € chacun :

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>
MOREAU	Fabrice	LABRETONIE
MIOSSEC	Guillaume	PINEL HAUTERIVE
BIELLE	Sandie	COULX
DE MOOR	Thomas	PINEL HAUTERIVE
JONGLAS	Charles-Henri	COULX
PETIT	Jérémy	MONTASTRUC

Une réception a été organisée le 24 janvier 2017 afin de leur remettre cette aide. Les maires de la Communauté étaient présents ainsi qu'un représentant de la Chambre d'Agriculture et de la MSA.

Depuis 1998, ce sont 116 jeunes agriculteurs qui ont été aidés par la Communauté de communes Lot-et-Tolzac.





4. Une aide au remplacement des agriculteurs par le Service de Remplacement du Lot-et-Garonne

L'association Service de Remplacement du Lot-et-Garonne (SR Lot-et-Garonne) est un groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Elle a pour objet la mise à disposition de personnel chez les agriculteurs adhérents afin de garantir leur remplacement.

La convention de partenariat avec le SR Lot-et-Garonne a été renouvelée en 2016 afin que la Communauté de communes Lot-et-Tolzac participe aux frais de remplacement des agriculteurs adhérents et résidents sur le secteur de la Communauté de communes en cas de maladie ou d'accident du travail.

Ainsi, chaque agriculteur résidant sur la Communauté de communes Lot-et-Tolzac se voit attribuer une aide, dans les limites suivantes :

- Remplacement maladie : aide de 50 % du coût hors subvention du SR Lot-et-Garonne pour un maximum de 40 heures de remplacement par an par exploitant (soit 8.85 €/heure). Ces 40 heures ne pourront être attribuées qu'après utilisation des 80 heures aidées par la MSA Action Sanitaire et Sociale.
- Remplacement accident : aide de 50 % du coût hors subvention du SR Lot-et-Garonne pour un maximum de 40 heures de remplacement par an par exploitant (soit 8.85 €/heure). Ces 40 heures ne pourront être attribuées qu'après utilisation des 80 heures aidées par la MSA Action Sanitaire et Sociale.

Le coût hors subvention du SR Lot-et-Garonne est de 17.70 €/heure. Ce coût est réétudié chaque année par l'association.

L'enveloppe globale d'aide attribuée pour 2016 à cette action est fixée à 1 500€.

En 2016, 4 agriculteurs ont bénéficié du soutien financier de la Communauté de communes par l'intermédiaire du SR47 : 2 agriculteurs pour maladie et 2 autres pour accident professionnel.



5. Le partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

La convention de partenariat avec la CCI 47 a été signée en Avril 2015 pour 2 ans et doit permettre :

- Un appui individuel aux entreprises de la Communauté pour la réalisation de dossier de transmission, de diagnostic point de vente, de diagnostic accessibilité...
- Un appui collectif aux entreprises du territoire pour l'organisation de réunion sur l'accessibilité et la transmission.

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac alloue une enveloppe de 3 800 € pour ce partenariat de deux ans.

L'opération a démarré officiellement en Mai 2015 :

Demandeur	Commune	Date de la demande	Prestation sollicitée
Le Potager de Marjorie	Le Temple sur Lot	Mai 2015	Diagnostic commercial du point de vente
Castelmoron Immo	Castelmoron sur Lot	Septembre 2015	Diagnostic accessibilité et dérogation
Institut Beautyline	Castelmoron sur Lot	Septembre 2015	Diagnostic accessibilité et dérogation
Alimentation (ex Proxi)	Castelmoron sur Lot	Mars 2016	Diagnostic accessibilité et dérogation
Au Pont Fleury	Castelmoron sur Lot	Avril 2016	Entretien de sensibilisation transmission
Alimentation générale	Castelmoron sur Lot	Septembre 2016	Dossier création
SARL Volailles des Arbrieux	Coulx	Juillet 2016	Entretien de sensibilisation transmission



V. Tourisme et communication

Président de la Commission « Tourisme et Communication » : Gérard STUYK

1. Le tourisme en Lot-et-Tolzac

Le soutien au tourisme est un enjeu de développement économique. En effet, il s'agit de capter, via un territoire attractif, des revenus et de l'activité. La Communauté de communes Lot-et-Tolzac a formalisé sa stratégie d'attraction par la promotion du territoire et son soutien au développement de l'offre touristique.

a. Un budget propre au tourisme

Depuis 2015, l'Office de Tourisme Lot-et-Tolzac dispose de son propre budget.

Recettes de fonctionnement 2016		Dépenses de fonctionnement 2016	
Mise à disposition de l'agent de la Communauté pour les Communautés voisines (Prayssas + Confluent)	678,38 €	Animation et promotion du territoire	1 759,01 €
Mise à disposition de l'agent de la Communauté pour les communes de Castelmoron et Le Temple sur Lot pour le Projet « Rives du Lot 2020 »	3 710,42 €	Création d'un logo et d'une cartographie « Cœur de Lot-et-Garonne »	1 584 €
Taxe de séjour	19 313,05 €	Dépliants touristiques	4 013,00 €
Subvention de fonctionnement CdC Lot-et-Tolzac	29 300 €	Cotisations tourisme	1 171,40 €
Participation des Communautés (CC Prayssas et Confluent) au site internet de Destination	7 830,74 €	Frais de personnel	28 347,00 €
Excédent 2015 reporté	19 230,92 €	Aide à une manifestation sportive (Finale nationale intercomité de Basket)	1 000 €
Total recettes de fonctionnement	80 063,51 €	Total dépenses de fonctionnement	37 874,41 €



Recettes d'investissement 2016		Dépenses d'investissement 2016	
Affectation en réserve	1 624,27 €	Achat d'un poste informatique	999 €
		Création d'un site internet de Destination « Cœur de Lot-et-Garonne »	12 289,20 €
		Déficit 2015 reporté	1 624,27 €
Total recettes d'investissement	1 624,27 €	Total dépenses d'investissement	14 912,47 €

Le Compte administratif 2016 de l'Office de Tourisme dispose d'un **excédent budgétaire de 28 900,90 €**.

b. Les atouts touristiques du territoire

Les 1 970 lits, recensés sur le territoire, représentent environ 6,2% du nombre de lits total du département.

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac compte de nombreux prestataires touristiques dont certains parmi les plus visités du département :

- Le chaudron magique à Brugnac ;
- La plage et Nautilus BKS (location de vélos, bateaux, barques à moteurs, canoës, vélos) à Castelmoron sur Lot ;
- Le jardin des nénuphars Latour-Marliac au Temple sur Lot ;
- La commanderie templière du Temple sur Lot ;
- De nombreux producteurs ouvrant leurs exploitations à la vente directe de fruits, légumes, noisettes, pruneaux, canards, safran ;
- Des ranchs et écuries ;
- Des points de vue dont celui de Tourtrès disposant d'un sentier de découverte et lecture du paysage ;
- Des marchés de l'été : le dimanche matin à Le Temple sur Lot, les dimanches soirs à Monclar d'Agenais (marché labellisé « Marché des producteurs de pays »), les mardis soirs à Laparade (marché également labellisé « Marché des producteurs de pays » et aussi « Sourire du Lot-et-Garonne »).

Capacité touristique en 2015	Nombre	Nombre de lits
Hôtel	3	48
Gîtes	75	453
Chambres d'hôtes	21	119
Camping	6	261
Hébergement collectif	5	612
Village de vacances	2	460
Insolites	3	17
TOTAL	115	1 970
Aires de camping-car		4



c. L'accueil des touristes et la promotion du territoire

La Communauté de communes dispose dans ses statuts de la compétence tourisme et d'un service tourisme maintenant autonome doté d'un Conseil d'Exploitation et d'un budget propre. L'Office de Tourisme communautaire fonctionne depuis 2013.

L'Office de Tourisme communautaire a accueilli **2 828 visiteurs en 2016** (soit une baisse de 1,5% par rapport à 2015) dont 1 042 visiteurs en juillet et 1 293 personnes en août, la période estivale étant la plus importante en termes de fréquentation.

Parmi ces touristes, les principales régions représentées sont : **l'Aquitaine (50%), l'Île de France (8%), la Bretagne (6%) et les Pays de la Loire (5%)**. Le tourisme de proximité est le principal flux touristique du département. Concernant les deux autres régions, il s'agit aussi des principales régions sources de tourisme au niveau du département. Le territoire Lot-et-Tolzac est donc à l'image même du département.

En ce qui concerne les départements représentés, les touristes viennent essentiellement du **Lot-et-Garonne (39%), de Gironde (6%), du Nord (3%) et des Yvelines (2%)**. L'Office de Tourisme étant un lieu ouvert, les habitants viennent demander des renseignements concernant les visites et le patrimoine ainsi que les animations ou la vie locale.

Les visiteurs étrangers qui sont venus se renseigner à l'Office de Tourisme sont essentiellement **britanniques (10%), néerlandais (4%), belges (3%) et espagnols (2%)**.

De plus, l'Office a accueilli principalement des familles avec enfants.

Le bilan de la saison touristique 2016 :

Les + de la saison	Les - de la saison
<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition gratuite du Wifi, - nouvelle offre de croisières, - amplitude horaire (<i>surtout dimanche matin et jours fériés</i>), - large gamme des dépliants proposés, - compétences et qualité du personnel d'accueil, - affichage de la météo, - expositions proposées. 	<ul style="list-style-type: none"> - déficit de signalisation du Jardin des nénuphars et fermeture le lundi même en haute saison, - plan du Temple sur Lot trop peu précis et ancien.



d. La « taxe de séjour »

La taxe de séjour, mise en place sur le territoire depuis le 1^{er} janvier 2013, est une taxe basée sur une assiette au réel, perçue durant toute l'année civile et selon les tarifs suivants :

Types et catégories d'hébergements	Fourchette légale (par nuitée, par personne)	Tarifs Lot et Tolzac
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	Entre 0.65 € et 4 €	0.90 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	Entre 0.65 € et 3 €	0.80 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	Entre 0.65 € et 2.25 €	0.70 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	Entre 0.50 € et 1.50 €	0.70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	Entre 0.30 € et 0.90 €	0.60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	Entre 0.20€ et 0.75 €	0.50 €
Hôtels, résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme ou hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement / Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	Entre 0.20 € et 0.75 €	0.30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	Entre 0.20 € et 0.55 €	0.40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €	0.20 €
Port	0.20 €	0.20 €



Il a aussi été mis en place une équivalence entre le classement des meublés et leur label. Ainsi, une étoile équivaut à un épi, une fleur et tout autre label. Tous les hébergeurs ont reçu des documents leur expliquant le fonctionnement de la taxe de séjour.

La taxe de séjour ainsi instaurée est payée par les touristes à la fin de leur séjour puis reversée par les propriétaires à la Communauté de communes.

Durant l'année 2016, 19 445,67 € ont été reversés au titre de la taxe de séjour. Cette somme servira à développer l'attractivité touristique du territoire.

Tous les prestataires n'ayant pas reversé la taxe de séjour ont reçu plusieurs rappels.

La **taxation d'office** a également été mise en place par délibération en date du 8 décembre 2015. Ainsi, les hébergeurs ne s'étant pas acquittés de la taxe de séjour en 2015 se verront appliquer le mode de calcul suivant :

365 jours de perception

X

Nombre de lits de l'établissement

X

Tarif en vigueur selon la catégorie de l'établissement.

En 2016, l'ensemble des hébergeurs se sont acquittés de la taxe de séjour.



e. Les actions touristiques 2016

Un site internet de Destination : En 2016, la taxe de séjour a, entre autre, permis de financer le projet de **création d'un site Internet de la nouvelle destination touristique « Cœur de Lot-et-Garonne »**, destination comprenant 3 territoires (la Communauté de communes du Confluent, la Communauté de communes du canton de Prayssas et la Communauté de communes Lot-et-Tolzac). Un logo et une charte graphique ont aussi été créés pour cette destination.



Véritable vitrine de cette nouvelle destination touristique, ce site internet permet notamment aux visiteurs de constituer un carnet de voyage pour leur séjour en ajoutant des activités, des manifestations, un hébergement et des restaurants. Traduit en 4 langues, ce site sait s'adapter aux futurs touristes.

Un Office de Tourisme « Tourisme et Handicap » : L'Office de Tourisme Lot-et-Tolzac est installé au Temple sur Lot dans un bâtiment qui a été rénové et mis aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Dans un objectif de qualité et d'accueil, l'Office s'est également engagé dans la démarche « Tourisme et Handicap ».

Outre l'accessibilité physique des lieux et l'aménagement interne de l'Office de Tourisme, le cahier des charges de la marque exige la formation des agents d'accueil aux particularités de l'accueil des personnes en situation de handicap, afin de comprendre les différents types de handicaps, de les appréhender et d'adapter l'accueil à chacun.

Fin octobre 2016, la marque nationale d'Etat « Tourisme & Handicap » a été attribuée à l'Office de Tourisme Lot-et-Tolzac pour une durée de 5 ans pour les 4 types de handicaps : auditif, mental, moteur et visuel.

Dans ce cadre, et pour favoriser et faciliter l'accueil et l'accès à tous, l'Office de Tourisme s'est entre autres doté d'une boucle magnétique et d'un document présentant l'offre touristique locale traduit en braille.





2. L'information touristique

a. Les dépliants touristiques

Le service Tourisme a édité 3 dépliants touristiques :

- le guide des animations
- le guide « Découvertes et gastronomie en Lot et Tolzac »
- le guide « Hébergements en Lot et Tolzac »

Le guide des animations est une parution trimestrielle, créée et éditée en interne (300 exemplaires). Les données proviennent des mairies et des associations. La diffusion est assurée en mairie ainsi que dans les points d'information touristiques. Les animations sont aussi transmises aux correspondants Sud-Ouest, la Dépêche et le Republicain.

Le guide « Découvertes et gastronomie en Lot et Tolzac » est créé en interne et a été imprimé à 3 500 exemplaires par l'Imprimerie Baudelin, située à Agen. Sa diffusion s'effectue à l'Office de Tourisme, dans les mairies, chez les prestataires touristiques par le biais de la mini-bourse aux dépliants et dans tous les Offices de Tourisme du département par le biais de la bourse aux dépliants départementale. Il regroupe l'ensemble des prestataires touristiques présents sur le territoire ainsi qu'une rapide description de chaque commune.

Le guide « Hébergements en Lot et Tolzac » est créé en interne et a été imprimé à 500 exemplaires par l'Imprimerie Baudelin. Le nombre d'exemplaires papier de ce guide a été diminué car il rencontre peu de succès auprès des touristes qui sont déjà logés quand ils arrivent à l'Office de Tourisme. Il est donc proposé en téléchargement. Comme le guide « Découvertes et gastronomie », ce guide est largement diffusé au niveau local et départemental. Il regroupe l'ensemble des hébergeurs du territoire ainsi qu'une notice d'information concernant la taxe de séjour.

Une mini-bourse aux dépliants est organisée chaque année pour que l'ensemble des prestataires touristiques puissent se rencontrer, échanger et ainsi, mieux collaborer. Elle est toujours organisée dans un lieu touristique du territoire (hébergement ou site) différent. Lors de cette rencontre chaleureuse, la documentation touristique de chaque prestataire est échangée contre celles des autres afin que chacun puisse bénéficier d'un panel de documentation indispensable pour renseigner au mieux les touristes.

En 2016, la mini-bourse a eu lieu le mardi 26 avril. Les prestataires et les élus présents ont été accueillis, en soirée, au Château de Peyreguilhot, à Laparade. Après la présentation de l'Office de tourisme, les 50 participants ont pu profiter d'une visite guidée du domaine par la gérante, M^{me} BADIE et d'un apéritif offert par l'Office de Tourisme.



b. La Web radio

En 2016, la web radio « Cool direct » a consacré une émission au Lot-et-Tolzac. L'émission a été tournée en direct dans les locaux de l'Office de tourisme, de 10h à 17h, le Lundi 9 mai 2016, office ouvert exceptionnellement pour l'occasion.

M. Stuyk et M^{lle} Lespiau ont débuté l'émission par une présentation de la Communauté de communes et l'histoire du tourisme sur le territoire. Le reste de l'émission a été consacré à l'interview des 12 prestataires présents :

- La ferme de Parrouty,
- Nautilus BKS,
- Le Jardin des nénuphars Latour-Marliac,
- La Base omnisports du Temple sur Lot,
- Une conteuse de Pays,
- La manifestation des Folkloriades,
- Les croisières du Lot,
- La roulotte de la Vallée du Lot,
- Une représentante des marchés de producteurs de Laparade,
- Les merveilles de Valérie,
- La ferme Baruteau,
- Le domaine de Peyreguilhot.



Chacune des interviews des 12 prestataires a permis de représenter un secteur d'activité.

C'est également grâce à ces prestataires et d'autres (Maison Pintou, Domaine du Cheval Blanc et restaurant Lou Botchicot) que des bons d'achat ont pu être mis en jeu lors des jeux concours.

Cette nouvelle expérience a permis une véritable promotion et communication du territoire et également une mise en réseau des prestataires intervenus à cette occasion.



c. Une page Facebook pour l'Office de Tourisme

Le 29 mars 2016, l'Office de Tourisme Lot-et-Tolzac s'est doté d'une page Facebook.

Réelle vitrine de l'activité touristique du territoire, les manifestations locales, les idées de sorties et d'activités ainsi que l'actualité des prestataires alimentent les publications de cette page.

Déjà 99 abonnés suivent l'activité de la page de l'Office.



d. SIRTAQUI

Le Système d'Informations Régionales Touristiques d'Aquitaine (SIRTAqui) est un progiciel sous forme d'une base de données. Cette base de données permet de recenser et de mettre à jour toutes les informations touristiques. Chaque Office de Tourisme de la région possède un accès et peut ajouter, supprimer ou modifier les fiches des prestataires de son territoire. Pour les hébergements labellisés, seuls les labels ont la possibilité de modifier les fiches.

Le service Tourisme a géré : 112 fiches hébergements, 13 fiches restauration, 23 fiches activités et équipements de loisirs, 10 fiches patrimoine, 387 fiches liées aux commerces et aux associations ainsi que 208 fiches fêtes et manifestations.

Toutes les fiches SIRTAqui sont reliées aux sites Internet institutionnels tels que le Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine (CRTA), le Comité Départemental du Tourisme de Lot-et-Garonne, le SMAVLot, la Communauté de communes Lot et Tolzac.

Le progiciel a évolué depuis 2014 : une version 5 est en ligne.

L'animatrice tourisme a aussi été mise à disposition de la Communauté de communes du canton de Prayssas et du Confluent quant à la gestion de leurs données sur le SIRTAqui. En 2016, cela a représenté 20,55 heures de travail pour la Communauté de communes du Confluent et 27,18 heures de travail pour le territoire du canton de Prayssas.





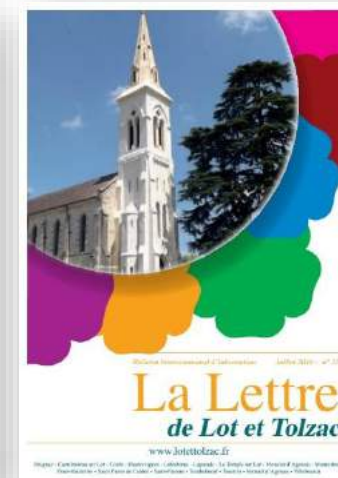
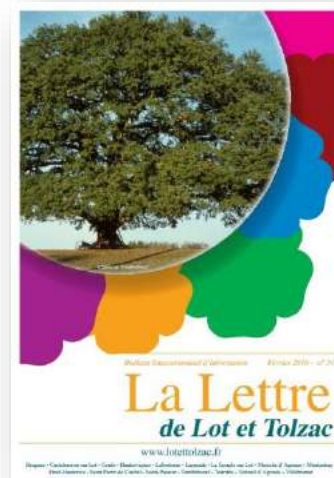
3. La communication

a. La lettre de la Communauté réalisée en interne

Entièrement conçue en interne, la lettre est parue 2 fois pour l'année 2016.

- n°31 en février,
- n°32 en juillet.

Chaque numéro est imprimé en 3 800 exemplaires et distribué en direct par les mairies. Deux exemplaires sont aussi envoyés à la bibliothèque nationale de France, au service des périodiques.



b. La CCLT sur le net

Mis en ligne en juin 2011, le site Internet www.lotetoltzac.fr est toujours actif. Il donne les informations pratiques et touristiques du territoire, ainsi que les animations.

En 2016, il a accueilli 5 382 visiteurs, soit une moyenne de 448 visites par mois.

Les pages les plus consultées :

- les informations de contact de la communauté,
- le centre de loisirs,
- les activités de Castelmoron sur Lot,
- le RAM,
- les horaires de la déchèterie.

Cependant, 6 communes n'ont toujours pas rempli leurs pages personnelles.

Un annuaire des services (commerces, artisans, associations) a été créé. Il est directement alimenté par la base de données SIRTAqui.



c. La Fête de la Communauté, une journée qui rassemble

L'édition 2016 de la Fête de la Communauté a eu lieu le 30 juillet 2016 à Saint Pastour sur le site de l'ancienne carrière, au chemin de ronde.

Dès 16 heures, diverses activités ont été proposées aux familles (maquillage, coloriage, jeux en bois...), animées notamment par l'équipe du Centre de loisirs communautaire. L'exposition « Les petites bêtes du sol », mise à disposition par ValOrizon, a permis, grâce à ces photographies haute définition de sensibiliser les venus au compostage. Une démonstration de danse par l'école de danse « Objectif danse » de Villeréal a également été proposée en fin d'après-midi.

En soutien à l'agriculture locale, le temps fort de cette manifestation a été la cuisson, à la broche, d'un bœuf de 590 kg, servi et dégusté par plus de 400 personnes du territoire le soir même. Sur réservation, le repas, composé exclusivement de produits locaux, a été un vrai succès.

L'orage qui s'est abattu sur la commune en milieu de soirée n'a pas pu permettre le concert du groupe « Passengers », proposé par l'Association « La clé des Arts ».



Pour 2017, la Fête de la Communauté aura lieu le 23 septembre 2017 à l'occasion de l'inauguration du Village d'entreprises et d'artisans sur la ZAE de Gouneau au Temple sur Lot.



VI. Aménagement du territoire et cadre de vie

Président de la Commission « Aménagement du territoire et cadre de vie » : Roland SOCA

Suite au renouvellement des équipes municipales et de l'équipe communautaire en Mars 2014, la Communauté de communes a décidé de créer une nouvelle commission « Aménagement du territoire et cadre de vie ». Cette commission traite notamment de l'urbanisme, du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'accessibilité.

1. Une prime à l'installation des médecins généralistes

Le territoire Lot-et-Tolzac est dans une zone constatant un déficit d'offre de soins (article L.1434-7 du Code de la Santé Publique).

Ainsi, en 2012, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac a modifié ses statuts afin de rajouter, dans sa compétence obligatoire Développement économique, une aide à l'installation des médecins généralistes (délibération n°76/2012).

Il est donc instauré, après conventionnement, une prime de 5 000 € aux médecins généralistes s'installant sur le territoire.

Depuis 2012, les médecins généralistes suivants se sont installés sur le territoire communautaire :

Année d'installation	Médecin	Commune
2012	BIGOURDAN Yves	Tombeboeuf
2013	BIGOURDAN Yves	Monclar d'Agenais
2013	COMANAC Anca	Castelmoron sur Lot
2014	GODOY José Antoine	Le Temple sur Lot
2016	ALVAREZ Francisco	Castelmoron sur Lot

2. L'urbanisme

- **Permis de construire (PC) et certificat d'urbanisme (CU)**

La Communauté de communes fait des prescriptions techniques pour les routes d'intérêt communautaire. Ces prescriptions ont pour but d'assurer la sécurité des usagers et l'intérêt commun. Elles portent sur les alignements des murs, des plantations, le recul du portail ainsi que les accès avec franchissement de fossé. Durant l'année 2016, 35 PC, 20 CU et 15 Déclarations Préalables (DP) ont été traités, soit 70 dossiers.

- **D.I.C.T., autorisations de travaux sur la voirie et déclaration de travaux sur ouvrage électrique**

La Communauté de communes donne des obligations précises quant au remblayage des routes. Les entreprises sont tenues de les respecter. Durant l'année 2016, 115 DICT, 16 autorisations de voirie et 25 demandes d'alignement ont été traitées.

- **Courses cyclistes ou des randonnées**

La Communauté de communes traite aussi des dossiers tels que des courses cyclistes ou des randonnées. La Communauté de communes s'assure du bon état des routes empruntées, au besoin, un balayage est effectué par le service voirie la veille de la course. Durant l'année 2016, 4 dossiers ont été traités.



3. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Les élus communautaires, en séance plénière du 6 novembre 2014, ont souhaité inscrire dans les statuts de la Communauté de communes la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU) ». Le PLU est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI) ou d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence, les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire.

Les communes du territoire intercommunal souffrent aujourd'hui d'une absence de documents d'urbanisme ou bien de documents d'urbanisme devant être révisés. Seules trois communes de la Communauté de communes disposent aujourd'hui d'un PLU. Face à ce constat, face aux difficultés rencontrées avec les services de l'Etat quant à l'instruction notamment, face aux nouvelles dispositions de la loi ALUR, aux dispositions du Grenelle de l'Environnement, la Communauté de communes a engagé, dès 2014, la démarche d'élaboration d'un PLU intercommunal.

L'élaboration du PLUi a été confiée, à l'issue d'un marché de prestations intellectuelles, fin septembre 2015, au cabinet URBA2D, situé à Gaillac (81).



La durée de réalisation est estimée à 3 ans (Juillet 2018).

⇒ Budget prévisionnel pour l'élaboration du PLUi :

Coût de réalisation du PLUi	130 900 € H.T.	Subventions attendues :	
		Etat - DGD	39 270 €
		Etat - Appel à projet	7 000 €

La conception de ce document d'urbanisme va se décomposer en 5 phases :

- 1 – le diagnostic et l'état initial de l'environnement,
- 2 - la définition du P.A.D.D.,
- 3 - l'établissement du projet de PLUi,
- 4 - le PLUi pour arrêt et l'enquête publique,
- 5 - l'approbation du PLUi.

La première réunion de lancement a eu lieu le 29 octobre 2015.

Le diagnostic a été finalisé et présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 8 juillet 2016. A l'issue, la phase 2 « Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) » a pu débuter. Le P.A.D.D. a été présenté aux PPA et validé en conseil communautaire du 12 décembre 2016.

Actuellement, le cabinet URBA2D et les communes travaillent sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ainsi que sur le zonage afin de rédiger le projet de PLUi.

4. La révision de la carte communale de Verteuil d'Agenais

La commune de Verteuil d'Agenais s'est dotée d'une carte communale par délibération du conseil municipal en date du 3 décembre 2009 car le Règlement National d'Urbanisme (RNU) ne correspondait pas aux besoins communaux. La Communauté de communes Lot-et-Tolzac (du fait de sa nouvelle compétence obligatoire « Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de secteur, Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ») a lancé la révision de cette carte communale par délibération en date du 20 juillet 2015 avec le cabinet Ambre Conseil.

L'objet principal de la révision est l'extension du camping « Charmant ». Ce camping (d'une superficie totale de 8,5 ha) a ouvert en 2009 avec 6 emplacements répartis sur 0,7 ha (zone constructible à usage d'activité). Cependant, du fait de son succès, le camping attire de plus en plus de touristes et la capacité d'accueil n'est plus suffisante. Les propriétaires, M. et M^{me} VAN DEURZEN, souhaiteraient agrandir le camping afin de proposer un total de 28 emplacements, dans un premier temps, avec, à long terme, un possible objectif de 50 emplacements. Le projet de révision de la carte communale vise ainsi à étendre la zone constructible du camping à 1,5 ha supplémentaire : 1 ha pour les emplacements et 0,5 ha pour un terrain de jeux, une piscine et un bâti sanitaires. La superficie constructible totale du camping passera donc de 0,7 ha à 2,2 ha.

Suite aux modifications liées à cette révision par Ambre Conseil, la phase d'enquête publique a été lancée du 29 mars au 29 avril 2016. Le commissaire enquêteur a apporté un avis favorable à la révision et le conseil communautaire a approuvé la révision le 7 juin 2016 par la délibération n°66/2016.

L'arrêté préfectoral portant approbation de la révision de la carte communale de la commune de Verteuil d'Agenais du 4 août 2016 a rendu exécutoire la carte ainsi révisée.



5. Le PAVE

Le « Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) » est un document de référence qui présente un état des lieux de l'accessibilité de la commune et des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité avec leur chiffrage et leur programmation. Le PAVE concerne essentiellement les cheminements piétonniers et non les bâtiments. Les collectivités locales ont l'obligation d'élaborer un PAVE en référence à la loi n°2005-102 du 11 Février 2005. Le PAVE devait normalement être adopté au plus tard le 22 décembre 2009 pour toutes les communes de plus de 500 habitants.

L'élaboration du PAVE est par défaut une compétence communale. Vu l'intérêt de regrouper cette démarche au sein de l'intercommunalité afin d'avoir une homogénéité dans la réflexion et d'éviter la multiplication des instances de concertation avec les associations de personnes en situation de handicap, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac a décidé, en 2014, de prendre cette compétence en demandant aux communes de la lui transférer. Les PAVE sont pris en charge en totalité par la communauté.

Un marché de prestations intellectuelles a été passé, avec la Communauté de communes du canton de Prayssas, pour définir le cabinet en charge de l'élaboration des PAVE. A l'issue de ce marché, c'est le cabinet FormAccès, situé à Saintes (17) qui a été retenu.

Au vu des insuffisances notoires sur la forme et le fond des documents proposés en 2015, le cabinet FormAccès a été mis en demeure de respecter les clauses du cahier des charges le 18 décembre 2015.

Par courrier en date du 9.12.2015, le cabinet FormAccès a accepté de poursuivre la mission et a proposé un rendu pour fin février 2016.

Le 25 février 2016, une réunion a été organisée pour la présentation des PAVE réalisés sur 2 communes « tests ». En plus des remarques qui ont été faites au cabinet pour améliorer la qualité des documents proposés, la collectivité n'a jamais réceptionné les PAVE des autres communes concernées.

Par courrier en date du 6 juillet 2016, le cabinet FormAccès a été informé de la résiliation du marché.

Aucun PAVE n'a donc été réalisé pour la Communauté de communes Lot-et-Tolzac.

- ⇒ L'article 9 de la Loi n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 modifie l'article 45 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 comme suit : « *Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune de 1 000 habitants et plus [au lieu de plus de 500 habitants] à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunal* ».

Une réflexion doit donc être menée quant à l'élaboration d'un PAVE pour la commune de Castelmoron sur Lot et celle de Le Temple sur Lot uniquement.



6. Le déploiement du numérique

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac est adhérente au Syndicat Mixte Lot-et-Garonne Numérique depuis sa création le 1^{er} Janvier 2014. Ce syndicat a pour but l'aménagement et le déploiement du numérique en Lot-et-Garonne.

Dans ce cadre, le Syndicat a lancé début 2016 un appel à projet auprès des intercommunalités afin de définir un programme pluriannuel de déploiement du Très Haut Débit (THD). Deux programmes sont proposés : le « programme de solidarité », qui prévoit de déployer 30 000 prises en 5 ans soit 6 000 prises par an sur la totalité du département et proposant un coût de participation de l'EPCI de 45€/prise. Le « programme complémentaire » permet aux EPCI, en complément du programme « Solidarité », de déployer plus rapidement le réseau de fibre optique sur leur territoire mais avec une participation de l'EPCI en fonction du coût réel de chaque prise après déduction des subventions (FEDER et Plan National France THD).

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac a participé à cet appel en projet en proposant, pour le « programme Solidarité » les 3 plaques prioritaires suivantes :

1. **La plaque « Tombeboeuf »** : cette plaque couvre les communes de Tombeboeuf, Coulx, Verteuil d'Agenais, Hautes-Vignes et pour partie les communes de Brugnac et Tourtrès. Coût d'équipement des 928 lignes = 41 760 €.
2. **La plaque « Saint Etienne de Fougères »** : cette plaque couvre la commune de Monclar et pour partie la commune de Montastruc et Pinel-Hauterive. Coût d'équipement des 838 lignes = 37 710 €.
3. **La plaque « Castelmoron sur Lot »** : cette plaque couvre les communes de Castelmoron sur Lot et Laparade et pour partie celle de Brugnac. Coût d'équipement des 1 204 lignes = 54 180 €.

Par Comité syndical en date du 10 octobre 2016, la plaque de « Tombeboeuf » a bien été intégrée à la carte présentant la phase 1 du déploiement numérique entre 2017 et 2021. Le reste du territoire est prévu pour la phase 2 du déploiement entre 2022 et 2026.

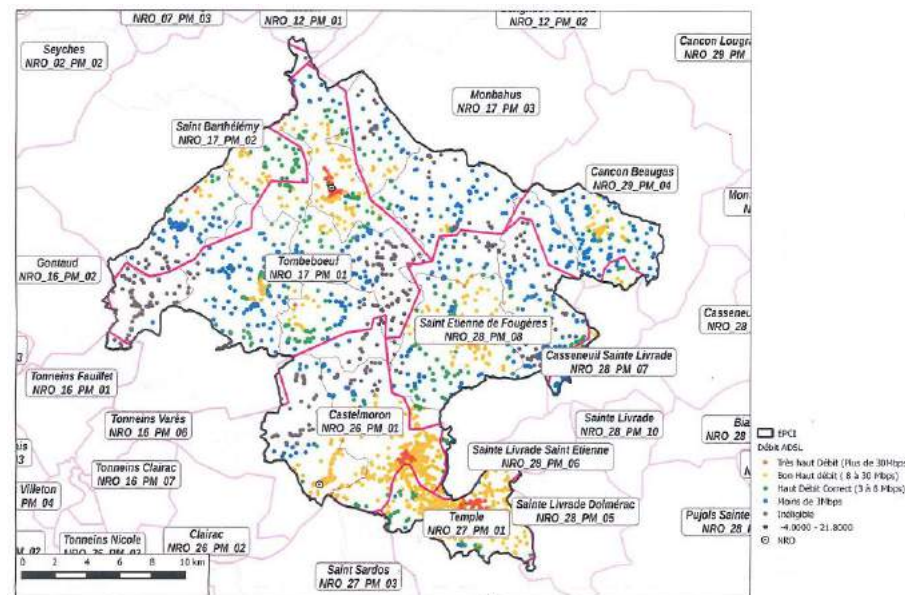


Figure 4 : Carte présentant les plaques de déploiement numérique sur la Communauté.



7. Le contrat de ruralité

La circulaire du Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales du 23 juin 2016 indique la mise en place de **contrats de ruralité**.

Ces contrats ont pour objectif de coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire. Ils permettent également de fédérer l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs dans les territoires ruraux et améliorer la lisibilité des politiques publiques.

Chaque contrat de ruralité doit s'articuler autour de **6 volets** :

- l'accès aux services et aux soins ;
- le développement de l'attractivité (numérique, économie, téléphonie mobile, tourisme,...) ;
- la redynamisation des bourgs-centres, le renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité ;
- la mobilité ;
- la transition écologique ;
- la cohésion sociale.

Le contrat de ruralité est signé entre l'Etat et le président de l'EPCI pour une durée de 6 ans. Les premiers contrats couvrent la période entre 2017 et 2020 et doivent être signés courant de l'année 2017.

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac a décidé de participer à cette dynamique territoriale (délibération n°125/2016) en vue de signer un contrat de ruralité à l'échelle communautaire.

Pour ce faire, la Communauté de communes a sollicité l'ensemble des communes membres afin qu'elles recensent les actions pouvant faire l'objet d'une inscription au sein de ce contrat.



VII. Déchets ménagers

Président de la Commission « Déchets Ménagers et Voirie » : Jean COSSERANT

1. La collecte et le traitement des déchets ménagers

a. Tonnage et coût de traitement

En 2016, la Communauté de communes a collecté **2 111,9 tonnes d'ordures ménagères** (contre 2 102 tonnes en 2015 soit une hausse de 0,5%). Cela représente 282 kg par habitant (moyenne française 287,64 kg/hab/an).

Les ordures ménagères sont acheminées puis enfouies au centre de Monflanquin (ISDND de Monflanquin, intégré à ValOrizon).

Le coût de traitement est de 87,10 € HT la tonne. La Communauté de communes a versé pour l'année 2016, **183 955,20 € HT** à Valorizon pour l'enfouissement des déchets.

b. Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie directe par la Communauté de communes. Deux agents assurent ce service. La collecte est effectuée sur 4 jours/semaine.

Deux tournées sont effectuées dans les communes ayant à la fois du porte-à-porte et des conteneurs. Pour les communes dont la collecte s'effectue seulement en conteneur, une tournée par semaine est réalisée.

Commune ayant du porte à porte en centre bourg et des conteneurs en campagne	Commune ayant que des conteneurs
Castelmoron sur Lot, Le Temple sur Lot, Laparade, Verteuil, Tombeboeuf et Monclar	Coulx, Brugnac, Labretonie, Hautes Vignes, Montastruc, Saint Pastour, Villebramar, Pinel Hauterive Saint Pierre de Caubel, Tourtrès
2 tournées / semaine	1 tournée /semaine



2. La collecte et le traitement du tri sélectif

a. Collecte des PAV

Sur le territoire chaque commune dispose d'un ou plusieurs points permettant l'apport volontaire de trois types de déchets : les emballages, le verre et les journaux-revues-magazines. Au total en 2016, nous comptons **35 points** de ce type répartis sur le territoire.

La Communauté de communes gère en régie la collecte de l'ensemble des 35 Points d'Apport Volontaire (PAV).

Un agent assure :

- tous les 15 jours l'enlèvement des déchets « emballages » et les transporte au centre de tri de Nicole (SEML du Confluent)
- une fois par mois, l'enlèvement des « JRM » et les transporte vers l'entreprise Soulard qui nous rachète la matière.
- pour le « verre », le transport vers le point de recyclage est délégué à l'entreprise Trincot. En effet, la verrerie se situe à Vayres (33).

b. Tonnage et coût de traitement

Tonnage	2012	2013	2014	2015	2016	Taux de croissance entre 2014 - 2015
Emballages	55,640	71,940	75,880	82,780	91,680	+ 10,7 %
JRM	156,940	169,180	146,560	142,046	142,880	+ 0.6 %
Verre	199,860	223,000	225,420	207,540	239,360	+15,3 %

Augmentation très importante du volume de verre et d'emballages collectés.

Les emballages sont acheminés au centre de tri de Nicole (SEML) qui sépare les différents types d'emballages (carton, aluminium, acier...). Le coût de traitement par la SEML est de **220 € H.T. la tonne**. Les emballages triés par le centre de tri sont ensuite revalorisés par l'entreprise SUEZ Environnement qui rachète à la Communauté de communes les matières triées.

Le verre est quant à lui collecté par les agents de la Communauté, acheminé au bâtiment communautaire de Coulx puis transporté à la verrerie de Vayres par l'entreprise Trincot. La matière est rachetée à la Communauté de communes, par O.I. Manufacturing, pour un prix de **32,61€ HT la tonne** (23,31€ de reprise de matière et 9,30€ de transport).

Les JRM sont pris en charge et recyclés par l'entreprise Soulard, pour un prix moyen de **61€ HT la tonne** en 2016.

La Communauté de communes bénéficie d'un soutien financier de l'organisme Eco-Emballages pour le tri sélectif des emballages. Ainsi plus la collectivité est performante en termes de tri, plus l'aide financière augmente. Pour 2015, Eco-Emballages a versé à la Communauté de Communes 33 076,68 € contre 31 705,68€ en 2014 et 30 337,17 € en 2013. Poursuivons nos efforts dans ce domaine !

La Communauté de communes a également renseigné dès 2014 le « soutien au développement durable d'Eco-Emballages » (SDD). Il s'agit d'un tableau de bord permettant de comparer les points forts et les axes de progrès afin de travailler à l'amélioration de la collecte sélective sur les dimensions économiques, sociales et environnementales. En 2015, la Communauté de communes a reçu 1 620,38€ de soutien pour ce SDD en atteignant 7 cibles sur 9.



3. Le fonctionnement de la déchèterie communautaire

a. Tonnage et coût de traitement

Type de déchet/tonnage annuel	2013	2014	2015	2016	Taux de croissance entre 2016 et 2015
Déchets verts	210,000 T	234,510 T	231,24 T	284,980 T	+ 23 %
Encombrants	252,660 T	232,400 T	199,80 T	190,320 T	- 4,7 %
Carton	47,640 T	58,650 T	50,720 T	73,450 T	+ 45 %
Fer	56,920 T	54,900 T	51,420 T	69,640 T	+ 35 %
Bois	51,760 T	82,740 T	50,340 T	77,740 T	+ 54,4 %
Eco-Mobilier	-	-	52,400 T	83,300 T	+ 58,9 %

*Baisse du tonnage des encombrants grâce à la mise en place de la **benne Eco-Mobilier** en Janvier 2015 (=> 83,3 tonnes de Déchets d'Eléments d'Ameublement collectés en 2015 grâce à cette benne).*

Cette baisse des encombrants permet de diminuer les coûts d'enfouissement et l'impact

- ✓ Les déchets verts sont transportés par la Communauté de Communes au centre d'enfouissement de Monflanquin. Ces déchets sont transformés en compost. En 2016, le coût de traitement est de **29,30 € la tonne**.
- ✓ Les encombrants sont également acheminés et enfouis au centre de Monflanquin. Le coût d'enfouissement est de **87,10 € la tonne, soit un coût annuel de 16 576,87 €**.
- ✓ Le carton est transporté chez Soulard Entreprise qui nous rachète la matière en fonction du cours du marché. En 2016, le prix de reprise moyen du carton a été de **66,17 € HT la tonne**.
- ✓ Le fer est transporté chez l'entreprise Brangé qui là aussi nous rachète la matière pour un prix de reprise moyen de **54,67 € HT la tonne**.
- ✓ Le bois est également transporté chez l'entreprise Brangé, de 2015 à 2016, qui valorise la matière pour un coût de traitement de **18 € HT la tonne**.

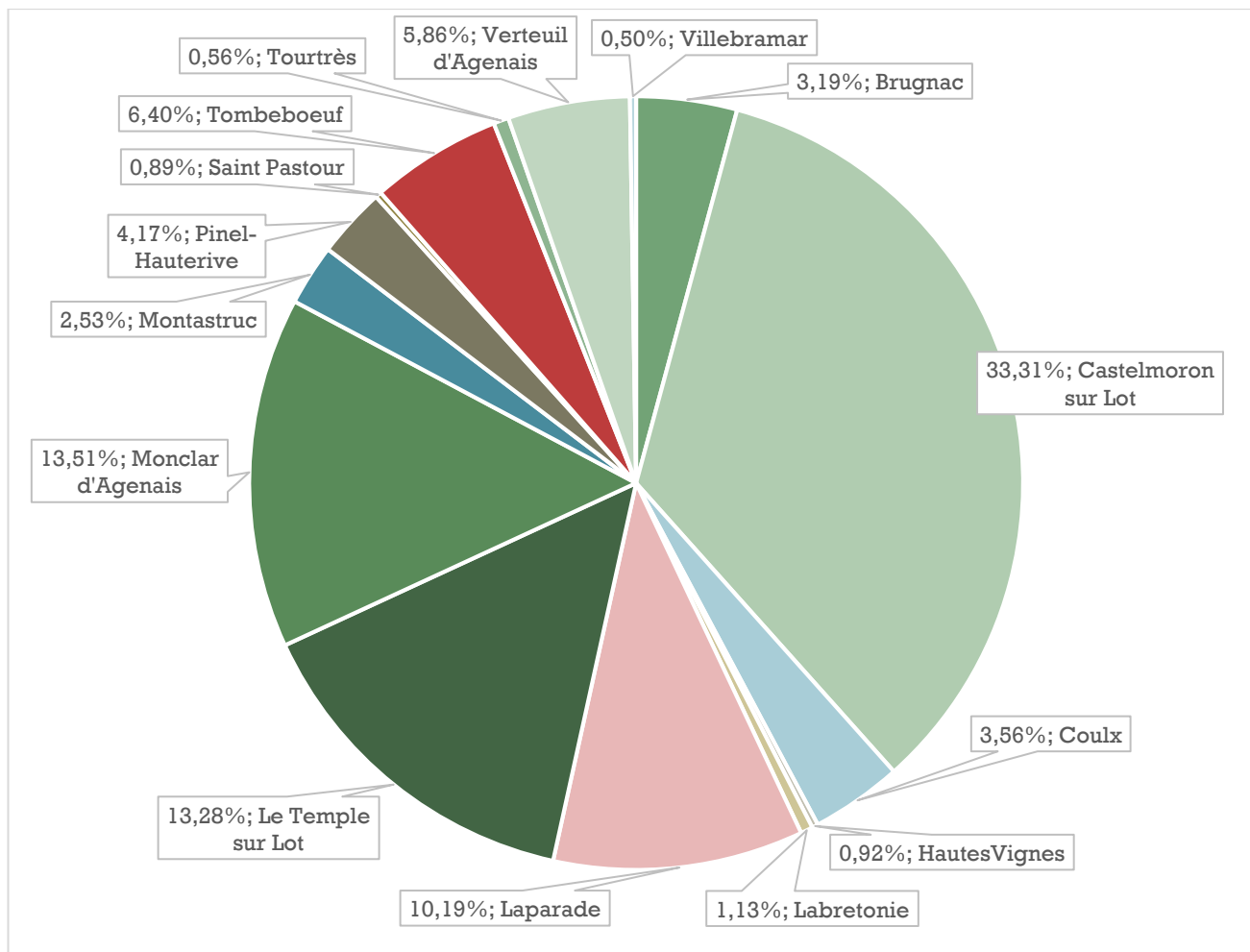
En 2016, ce sont aussi 29,835 tonnes de textile, linge de maison ou chaussures qui ont été collectées soit 3,98 kg/habitant.

Autres déchets collectés à la déchèterie : piles, ampoules, batterie, huiles, DEEE, cartouche d'encre, déchets de soins, déchets d'éléments d'ameublement (DEA), radiographies médicales...



b. La fréquentation

En 2016, **12 428 passages** ont été recensés à la déchèterie communautaire.



Jours et horaires d'ouverture :

- De octobre à avril :
mercredi et samedi 8h30-12h15 et 14h-17h
- De mai à septembre :
le lundi, mercredi et samedi 8h30-12h15 et 14h-18h

Un audit de la déchèterie communautaire de Monclar a été réalisé en 2015 par le cabinet « Terroirs & Communautés » dans le cadre de l'audit départemental des déchèteries par ValOrizon.

Des aménagements de mise aux normes sont à prévoir en 2017.

Figure 5 : Diagramme représentant le nombre de passages à la déchèterie par commune.



4. Les actions de sensibilisation

a. Un projet d'optimisation du service déchets

L'année 2015 a été marquée par des avancées législatives importantes dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets.

En effet, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) définit des objectifs ambitieux. La réalisation de ces objectifs suppose de profondes évolutions quant aux flux mobilisés et à l'organisation de leur traitement.

Dans ce cadre, les membres de la Commission « Ordures ménagères et Voirie » ont souhaité mener une réflexion quant à **l'optimisation du service déchets**. Au-delà de la prise en compte de ce nouveau contexte réglementaire, l'objectif est de poursuivre les efforts de la collectivité pour réduire les tonnages d'ordures ménagères (OMR) par le geste de tri et l'amélioration du service global rendu à l'utilisateur.

Ce projet a débuté en Novembre 2016 par un état des lieux du service actuel.

f. Des interventions dans les écoles

ValOrizon propose l'intervention d'une ambassadrice de la prévention dans les établissements scolaires dans le cadre du programme départemental de prévention/réduction des déchets et de l'action de sensibilisation en milieu scolaire.

Trois interventions ont eu lieu en 2016 à l'école du Temple sur Lot (maternelle, CE2/CM1 et CM1/CM2).

g. Une exposition itinérante sur le compostage à l'Office de Tourisme Lot-et-Tolzac

Grâce à ValOrizon, une exposition itinérante dénommée « Les Petites bêtes du sol » a été mise à disposition de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac.

Cette exposition, dédiée à la sensibilisation au compostage auprès du grand public et des écoles, a été exposée à l'Office de Tourisme Lot-et-Tolzac du Temple sur Lot du 5 au 23 septembre 2016. Un communiqué de presse a été envoyé à l'ensemble des écoles du territoire et à la presse.

Cette exposition était composée de 15 photographies de grand format de Philippe LEBEAUX et de 15 supports mobiles présentant les « petites bêtes ».



h. Les composteurs

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, publiée en Août 2015, prévoit notamment la séparation des bio-déchets et des ordures ménagères. Ainsi, chaque citoyen doit disposer d'une solution lui permettant de ne plus jeter ses déchets organiques avec les ordures ménagères résiduelles.

De plus, ValOrizon a signé avec l'ADEME en 2011 un contrat pour la mise en place d'un programme local de prévention des déchets de Lot-et-Garonne.

C'est dans ce cadre que ValOrizon a proposé l'opération « Compostons » visant à mettre à disposition gratuitement des composteurs aux collectivités adhérentes. La Communauté de communes Lot-et-Tolzac a souhaité participer à cette opération et a proposé à ses habitants des composteurs de 400 litres et de 600 litres.

Ainsi, entre Avril 2016 et Avril 2017, ce sont 130 composteurs qui ont été distribués. L'opération a été une réussite car l'ensemble des composteurs commandés ont été donnés et une nouvelle commande a été passée début 2017. Au vu de la réussite au niveau départementale, ValOrizon a décidé de poursuivre l'opération jusqu'à la fin de l'année 2017.

Pour rappel, ce sont 245 composteurs (116 composteurs de 400 litres et 129 composteurs de 600 litres) qui ont été vendus entre 2014 et avril 2016.



⇒ Cf. Rapport d'activités 2016 du service « Déchets »

VIII. L'entretien de la voirie communautaire

La Communauté de communes entretient un **réseau routier de 232 kms**. Les travaux réalisés en 2016 sur la voirie ont représenté 62% des dépenses d'investissement. Egalement la Communauté de Communes met en place un programme de fauchage et d'assainissement.

1. Les travaux réalisés en 2016

Le service technique de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac établit chaque année un programme d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire. En 2016, **160 440 m²** de route communautaire ont été entretenus par le service voirie. Les travaux se décomposent en travaux d'enduit (69 390 m²) et de préparation enduit (91 050 m²).

En matière d'assainissement (saignées et curage de fossés) la Communauté de communes a entretenu **10 000 mètres linéaires**. Le programme assainissement est effectué durant les mois de décembre à mars.

Egalement la Communauté de communes met en place un programme de fauchage sur les 232 kms de voirie communautaire.

✓ Organisation du fauchage :

- Fin avril : un premier tour est réalisé afin d'entretenir les accotements.
- 10-15 Juin : fauchage complet (sauf sur les voies sans issue sur lesquelles seulement les accotements sont fauchés).
- Octobre : fauchage complet sur la totalité du réseau.

2. Les prestations aux communes

La Communauté de communes réalise pour les communes des travaux sur les chemins communaux non communautaires dans le cadre du « programme de travaux triennal et hors programme » (*suivant la demande*). Les travaux dits « hors-programme » émanent de besoins précis des communes et sont facturés aux communes.

La dotation triennale correspond à un montant de 10 000€ de travaux réalisés gratuitement tous les 3 ans par commune.

IX. Petite enfance et Jeunesse

Président de la Commission « Petite enfance, jeunesse, culture, sport et scolaire » : Jean-Claude BLAY

Les actions à destination de l'enfance correspondent à 10% des dépenses de fonctionnement.

1. Le Relais Assistantes Maternelles Parents et Enfants (RAMPE)

L'activité du Relais est en légère hausse en 2016. Lors des permanences administratives, l'accueil des familles ou des assistantes maternelles est passé de 92 en 2015 à 103 en 2016. Les assistantes maternelles et les familles viennent au RAMPE pour :

- obtenir une aide pour l'élaboration du contrat de travail et le calcul du salaire,
- des renseignements concernant les démarches administratives liées à l'embauche d'une assistante maternelle,
- demander une médiation entre employeur et salarié,
- des renseignements sur les démarches liées à la demande d'agrément.

a. Les usagers du RAMPE

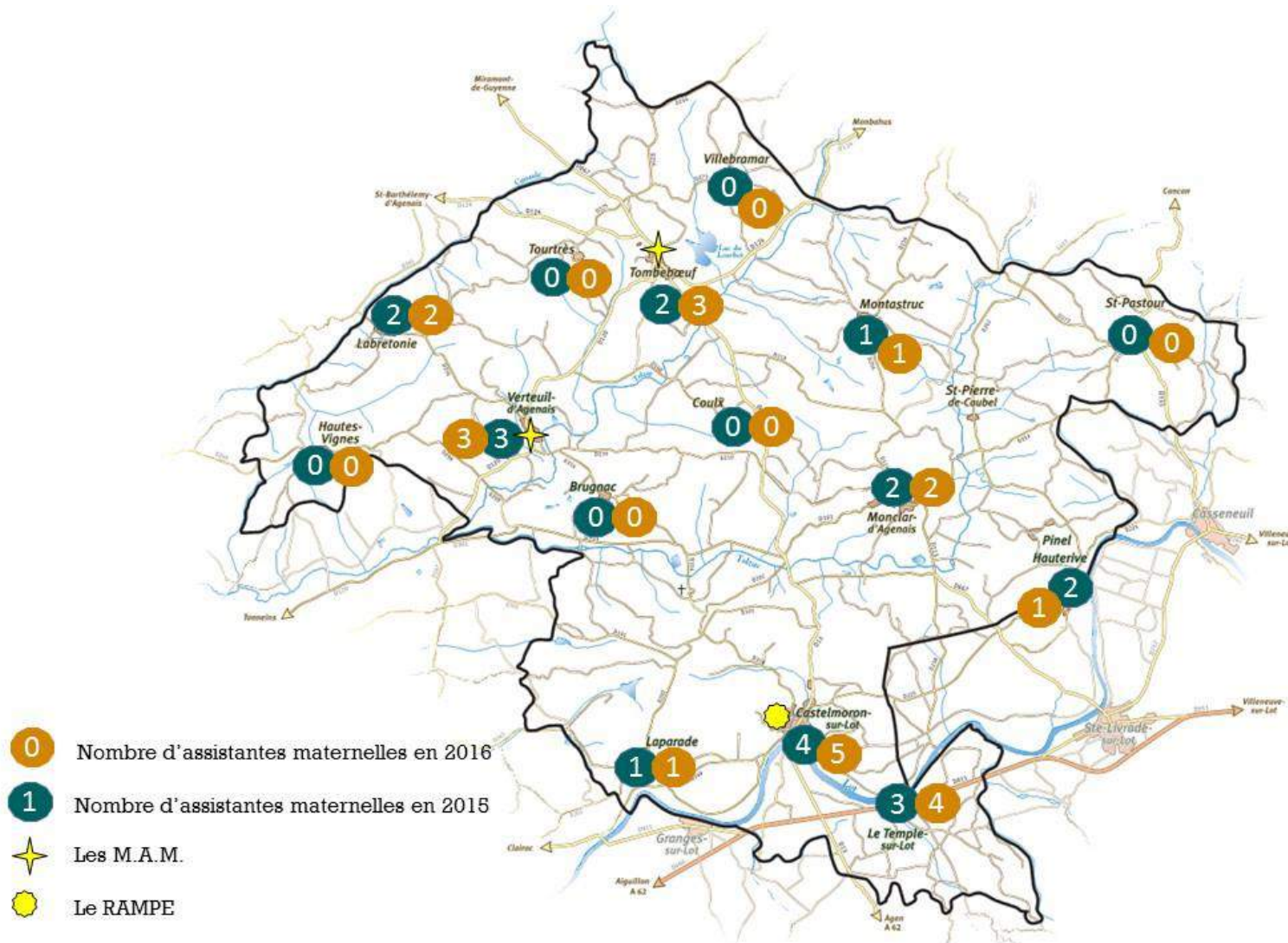
Les assistantes maternelles agréées et les familles sont de plus en plus nombreuses à fréquenter les matinées d'éveil. Les nouveaux locaux du RAMPE ont permis que cette structure soit clairement identifiée, et contribuent sans aucun doute au développement de l'activité du RAMPE.

Les usagers du RAMPE semblent satisfaits des services rendus.

Les parents qui ont fait le choix de garder leur(s) enfant(s) trouvent dans les matinées d'éveil un bon moyen de socialisation, cela répond à un besoin de rencontre. Pour les assistantes maternelles qui travaillent à leur domicile, le RAMPE est pour elles un lien avec l'extérieur qui leur permet de rompre leur isolement.



b. Les assistantes maternelles sur le territoire



⇒ **Ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Tombeboeuf :**

Habituellement, l'assistant(e) maternel(le) accueille les enfants à son domicile. Dans le cadre d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), l'accueil s'effectue dans un local dédié, validé par les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Au printemps 2016, la MAM « à petits pas » a ouvert ses portes dans le bourg de Tombeboeuf. Deux assistantes maternelles travaillent au sein de cette MAM qui peut accueillir jusqu'à 8 enfants.

Cela porte à 2 le nombre de MAM sur notre territoire. Un projet de création d'une MAM est en cours sur la commune du Temple sur Lot.

Matinées d'éveil à Tombeboeuf :

Afin de remplir son caractère d'itinérance, le RAMPE de la Communauté de communes Lot et Tolzac va mettre en place des matinées d'éveil à Tombeboeuf dans la salle des associations. Ces temps d'animation sont destinés aux enfants âgés de 3 mois à 3 ans, accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur(s) parent(s).

Ils ont pour objectif de :

- Permettre de rencontrer d'autres enfants, ce qui permet de créer des liens et d'apprendre la vie en groupe.
- Participer à des jeux libres et des activités animées par l'animatrice du RAMPE ou des professionnels de la petite enfance.



c. La fréquentation

Permanences administratives

Par téléphone : 173 appels
Accueil au RAMPE : 103 visites.

Matinées d'éveil :

Au total sur l'année : 14 assistantes maternelles
 81 enfants
 23 familles,
 ont fréquentés le RAMPE durant les matinées d'éveil.

Ces chiffres sont globalement en hausse par rapport à 2015 et ils restent représentatifs d'une forte activité. Cette hausse s'explique par une fréquentation fidèle des assistantes maternelles et des familles. Il y a eu beaucoup moins d'assistantes maternelles et de familles qui sont venues de manière sporadique, d'ailleurs, le nombre de participants par matinée d'éveil reste relativement stable.

d. Le RAMPE, un lieu de découverte, d'échanges et d'écoute

➤ Les actions en direction des assistantes maternelles et des familles :

- Les matinées d'éveil : 110 matinées ont été proposées en 2016 dont 17 matinées se sont déroulées à Verteuil, 8 à Monclar et 3 matinées à l'ALSH de Monclar. 82 matinées d'éveil ont été proposées au sein du RAMPE de Castelmoron sur Lot. Le RAMPE a accueilli une matinée par mois un intervenant en éveil musical et une conteuse en Septembre, Octobre et Décembre.
- Spectacle et galette des rois avec la crèche « Le Nuage rose » ;
- 1 atelier parents-enfants sur les jeux de massage avec la crèche ;
- 4 soirées d'échanges et d'écoute en partenariat avec la crèche sur les thèmes du moment des soins, de la motricité, des outils de communication et de l'émotion.
- La sortie du RAMPE le 28 juin 2016 à la Maison de la Noisette a rassemblé 8 assistantes maternelles, 2 familles et 20 enfants.

➤ Travail avec le réseau des animatrices des RAM du Lot et Garonne

- 2 rencontres annuelles avec le réseau des RAM du département ;
- L'organisation du « mois des assistantes maternelles » avec un catalogue d'actions dans tout le département, tout au long du mois de novembre 2016 ;
- Rencontre avec les RAM de la Dordogne et PAJEMPLOI le 8 septembre 2016 ;
- Réunions pré agréement par la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

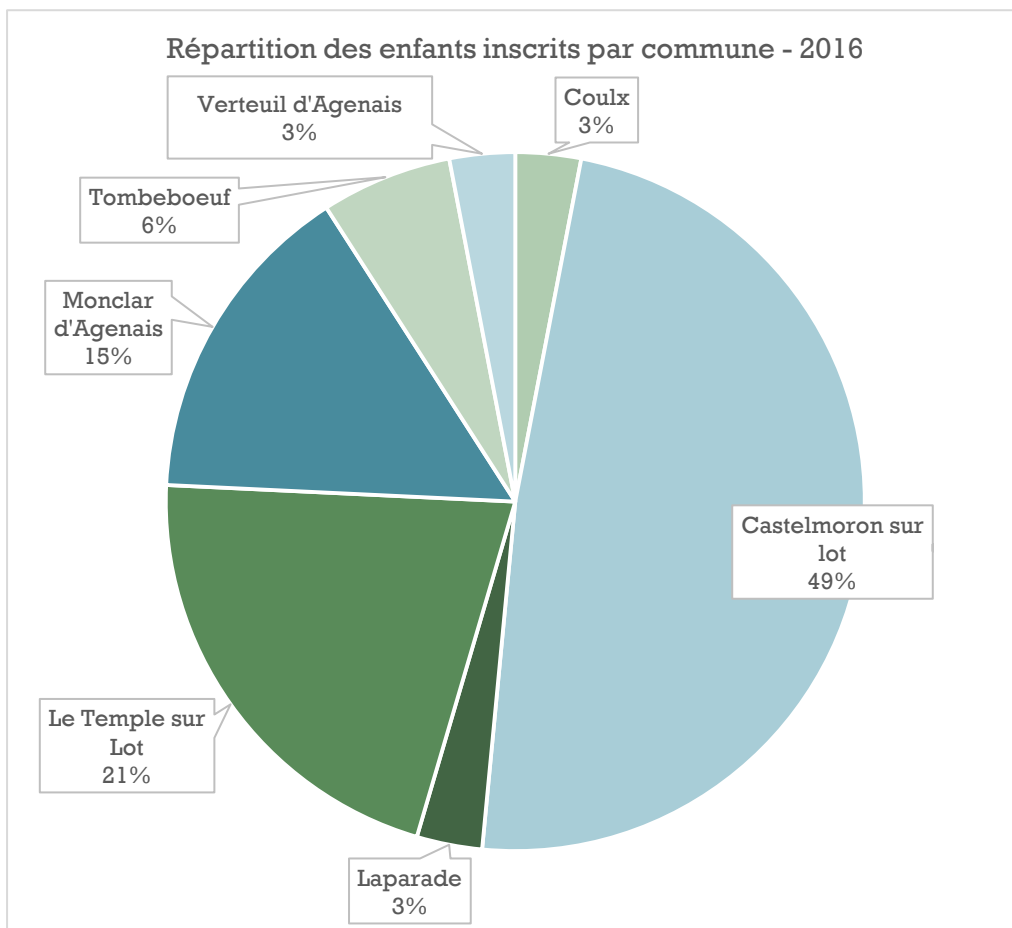
Le RAMPE communautaire entretient également des partenariats avec les structures locales et les partenaires financiers : crèche « Le nuage rose », médiathèque de Castelmoron, centre de loisirs Lot-et-Tolzac, CAF / MSA et le Conseil départemental. En 2016, le RAMPE s'est notamment associé pour organiser une séance de cinéma en famille à l'Utopie de Sainte Livrade pour le film d'animation « Vice-Versa » dans le cadre du mois de la parentalité.



2. La crèche

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac en ayant pris la compétence « petite enfance, enfance et jeunesse » en 2011 s'est vue confier la gestion de la crèche communale (Castelmoron-sur-Lot). La Communauté de communes a décidé de continuer à déléguer la gestion de la structure à l'association « Le Nuage Rose » qui est gestionnaire depuis 1982. La crèche et le RAMPE sont regroupés au sein de la même structure permettant un véritable partenariat et la constitution d'un véritable pôle petite-enfance.

La crèche peut accueillir 18 enfants par jour et une place en urgence. En 2016, **41 enfants étaient inscrits à la crèche.**



Année	Nombre de jours d'ouverture	Nombre d'enfants inscrits	Heures facturées
2014	222 j	51	34 657
2013	223 j	44	38 102
2015	225 j	47	33 218
2016	224 j	41	33 918

La crèche accueille en majorité les enfants résidant sur le territoire Lot-et-Tolzac (33 enfants soit 80,5%).

Sur le tableau ci-dessus, on constate un regain d'activité en 2016 (heures facturées), les demandes des familles ont évoluées (contrats plus courts). Ces chiffres restent satisfaisants et sont le résultat d'une structure qui fonctionne bien, grâce notamment, au professionnalisme du personnel, à la qualité de l'encadrement et des activités proposées.

Afin d'encadrer et d'accompagner les enfants, l'association compte 8 personnes en CDI (3 à temps complet, 5 temps partiels, équivalent 7 à temps complet) et un agent technique qui assure l'entretien des locaux.



En 2016, la crèche a notamment réalisé les projets suivants :

- L'organisation d'un loto le 12 février et la Fête des parents le 11 juin 2016,
- 1 sortie pédagogique au Chaudron magique le 1^{er} juin 2016,
- Mise en place du tri sélectif (à l'initiative de la MFR de Castelmoron sur Lot),
- Création et entretien d'un jardin potager conjointement avec le RAMPE,
- Actions d'accompagnement à la parentalité.

3. Le centre de loisirs

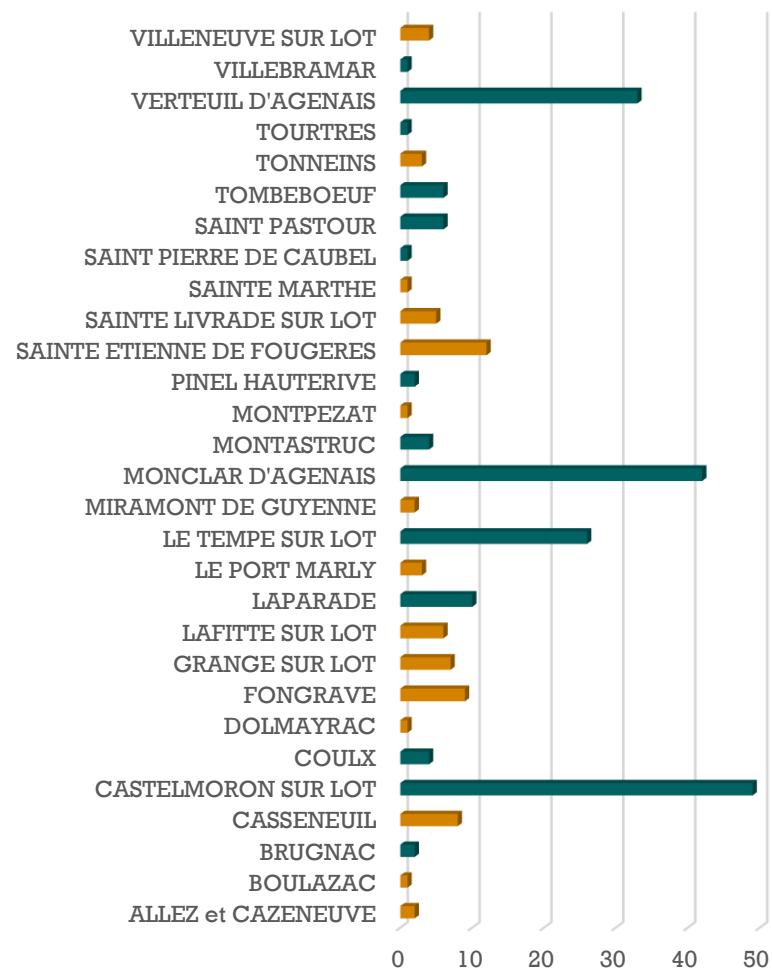
Ouvert les mercredis et tous les jours en période de vacances scolaires, le centre de loisirs a été ouvert 113 jours dans l'année.

Concernant l'effectif journalier sur l'année, la moyenne est de 50 enfants par jour les mercredis, 75 enfants par jour en période de petites vacances et 80 enfants par jour durant les grandes vacances avec un pic à 97 enfants par jour durant l'été.

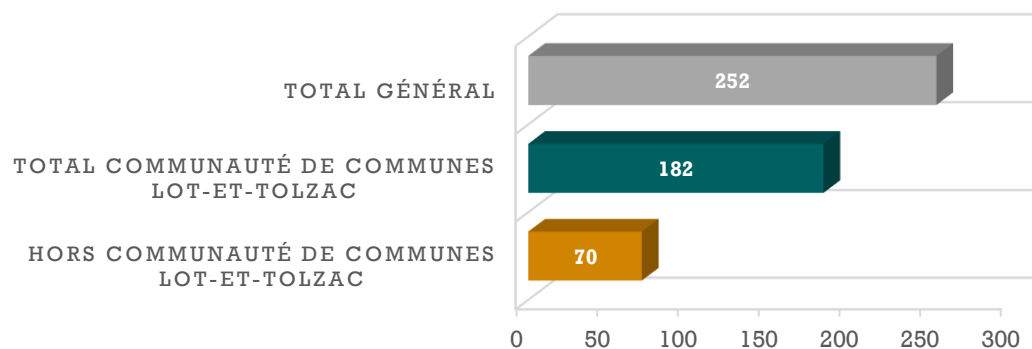
Au total 5 051 journées/enfants ont été réalisées en 2016.

La thématique du Centre de loisirs en 2016 était « Playing for change ».

Fréquentation du Centre de Loisirs en 2016 par commune



NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU CENTRE DE LOISIRS EN 2016



La gestion du centre de loisirs est déléguée à l'association laïque de Casseneuil. Pour l'année 2016, la Communauté de communes a versé à l'association une subvention financière de fonctionnement de 122 437,27 €.

Le prix moyen d'une journée au centre de loisirs est de 6€ par enfant. Le coût réel d'une journée au centre est quant à lui de 37€ (repas, animateurs, transport, activité,...).



Les trois points d'accueil sur le territoire et les circuits de ramassage sont véritablement indispensables pour le fonctionnement de ce centre de loisirs intercommunal. En effet, quarante à cinquante enfants fréquentent les points d'accueil et les bus de ramassage. Points d'accueil et circuits de ramassage créent un véritable maillage du territoire permettant au plus grand nombre un accès au centre de loisirs.

Concernant la restauration, les repas sont livrés en liaison chaude par le CAT Montclairjoie de Sainte Livrade sur Lot.

Les activités proposées sont principalement mises en place sur le territoire intercommunal permettant un travail en partenariat avec les partenaires locaux (clubs sportifs, équipements communaux...) et de faire découvrir aux jeunes les activités présentes en Lot-et-Tolzac.

Pour mettre en place les activités, encadrer et accompagner les jeunes, l'association compte 7 à 14 animateurs présents en fonction de la fréquentation.



4. Le Contrat Educatif Local

La communauté signe annuellement une convention avec la Jeunesse et Sport (service de l'Etat) afin de mettre en place des animations périscolaires et extrascolaires sur le territoire. Ce contrat vise à faire découvrir des disciplines sportives et culturelles aux jeunes du territoire. Au total ce sont 12 000 € qui sont déployés pour la mise en place de ces activités, la Communauté de Communes est accompagnée financièrement par la Jeunesse et Sport à hauteur de 45%. Les animations proposées sont mises en place et coordonnées par Jacques ALICOT, agent du Conseil Départemental et Mathieu ARCAS mis à disposition sur notre territoire. Les animations sont proposées à la fois en périscolaire, durant les vacances et également au centre de loisirs.

a. Les animations Tout Public

Ces animations permettent à tous les jeunes du territoire âgés de 6 à 12 ans de participer à des animations gratuites avec des intervenants qualifiés.

Nombre d'heures d'animation « tout public » Vacances Scolaires		
Période	Nombre d'heure d'animation	Nombre de participants
Toussaint 2015	32 heures	122 enfants
Hiver 2016	38 heures	129 enfants
Pâques 2016	38 heures	168 enfants
Juillet 2016	68 heures	194 enfants
Août 2016	32 heures	124 enfants
TOTAL	206 heures d'animation	

Les activités proposées : Rugby, danse, pêche, percussions, art plastique, théâtre, équitation, tir à l'arc, basket, football, tennis, canoë-kayak, golf, escalade, VTC, pétanque.

Les lieux où se déroulent les animations : Castelmoron sur Lot, Le Temple sur Lot, Tombeboeuf, Verteuil d'Agenais, Saint Pierre de Caubel et Hautes-Vignes.



b. Péricolaire

Concernant les interventions en péricolaire, les animations se déroulaient en 2016 dans les écoles de Castelmoron-sur-Lot, Le Temple sur Lot, Verteuil d'Agenais, Monclar d'Agenais, Saint Pierre de Caubel et Tombeboeuf. Au total **86 heures d'animation ont été réalisées pour des groupes de 12 enfants en moyenne**. Activités proposées : théâtre, danse, tir à l'arc, rugby et foot.

Des malles pédagogiques thématiques composées d'un ensemble de jeux ont aussi été achetées par la Communauté de communes et mises à disposition dans les écoles : une malle « jeux du cirque », une malle « jeux de balles et ballons », une malle « jeux traditionnels », une malle « jeux de construction »... Les membres du centre de loisirs assurent l'organisation et le suivi de ces malles, forment le personnel communal à leur utilisation et prodiguent des conseils pour animer au mieux les temps péricolaires.

c. Animations au Centre de Loisirs

Dès l'ouverture du centre de loisirs en juillet 2011, la Communauté de communes a souhaité que certaines animations du CEL bénéficient aux jeunes du centre de loisirs. Ceci permettant aux enfants de découvrir les associations sportives et culturelles du territoire.

Depuis 2014, du fait de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, des activités du CEL ont été mises en place dans toutes les écoles du territoire.

Période	Nombre d'heure d'animation	Nombre de participants
Toussaint 2015	16 heures	109 enfants
Hiver 2016	22 heures	141 enfants
Pâques 2016	26 heures	153 enfants
Été 2016	62 heures	402 enfants
TOTAL	126 heures d'animation	



5. L'éducation artistique

La Communauté de communes accorde **une aide 400 € par classe** afin de permettre aux élèves de découvrir durant une année scolaire une discipline artistique. L'aide attribuée par classe permet de financer la venue d'intervenants qualifiés. Le thème de l'année 2015/2016 était « Les 5 sens » : les enseignants ont proposé un projet présenté à la commission jeunesse de la Communauté de communes.

ECOLES	TITRE DU PROJET
SAINT PIERRE DE CAUBEL - 1 classe	Arts plastiques autour du jardin
VERTEUIL D'AGENAIS - 2 classes	Danse contemporaine
VERTEUIL D'AGENAIS - 2 classes	Musique
TEMPLE/LOT - 2 classes	Intervention musicale
TEMPLE/LOT - 1 classe	Réalisation d'un reportage

En 2016, la Communauté de communes a donc accompagné **8 classes (5 écoles), soit environ 130 élèves qui ont participé aux projets.**

X. Politique culturelle et sportive : un soutien important aux structures locales

1. L'aide aux troupes culturelles professionnelles et amateurs

La Communauté de communes accompagne chaque année **les troupes culturelles professionnelles** du territoire pour leur fonctionnement annuel. En 2016,

- 2 000 € de subvention ont été accordés à L'**Orchestre du Centre Philharmonique** (Verteuil),

Une aide **aux troupes amateurs** est également accordée lorsque celles-ci se produisent sur le territoire intercommunal.

En 2016, une aide de 600 € a été versée à la troupe **Théâtre de la Poudre aux yeux** (Pinel) pour leurs 2 spectacles « Dépannages en grande pompe » à Saint Pastour et à Le Temple sur Lot.

Egalement, la Communauté de communes attribue une subvention **aux manifestations culturelles** ayant un rayonnement intercommunal et faisant appel pour ces évènements à des professionnels du milieu culturel.

Ainsi en 2016, la Communauté de communes a attribué :

- 3 000 € aux **Folkloriades** (Castelmoron sur Lot),
- 100 € à l'association « **Les éclaireurs et éclaireuses unionistes de France** » pour leur séjour culturel en Inde.

D'autre part, 2 aides exceptionnelles ont également été accordées :

- 350 € au Conservatoire des races d'Aquitaine pour le déplacement de la vache « Figue » au Salon de l'Agriculture,
- 2 000 € à l'association de « **Sauvegarde du matériel des sapeurs-pompiers** » pour la réalisation du conservatoire du matériel des sapeurs-pompiers.



2. L'aide aux clubs sportifs

La Communauté de communes Lot et Tolzac soutient l'ensemble du monde sportif de son territoire par l'intermédiaire d'une aide au fonctionnement des clubs. La Communauté de communes attribue la même somme que verse le Conseil Départemental aux clubs sportifs. Les associations sportives font partie intégrante du tissu associatif local et du dynamisme de nos campagnes, c'est pourquoi en 2016, la collectivité a attribué les aides suivantes :

Association sportive	Commune	Montant de la subvention (TTC)
Archers de Tombeboeuf	Tombeboeuf	483,25 €
Football Club	Castelmoron sur Lot	2 051,50 €
Gym volontaire	Tombeboeuf	150,00 €
Gym volontaire	Labretonie	150,00 €
Castelmoronnaise laparadaise (Rugby XV)	Castelmoron et Laparade	2 370,75 €
Judo club	Castelmoron sur Lot	549,50 €
Judo club	Monclar D'Agenais	505,75 €
Pétanque	Saint Pastour	150,00 €
Union bouliste	Tombeboeuf	150,00 €
Basket Ball	Fongrave	1 964,00 €
Judo club	Castelmoron sur Lot	549,50 €
Union sportive templaise	Le temple sur Lot	1 239,75 €
Castel piétonics	Castelmoron sur Lot	621,75 €
Tennis Club Monts et Vallées	Castelmoron sur Lot	1 459,75 €
Tennis Club	Tombeboeuf	854,25 €
Total		13 249,75 €



3. La constitution d'un pool de matériel pour les festivités

La création d'un pool de matériel mutualisé à l'échelle intercommunale a tout d'abord émergé des communes en 2014. Il s'agit de mutualiser sur le territoire du matériel d'animation événementielle à destination des communes membres de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac et des associations locales. La Communauté de communes a acquis le nouveau matériel qui est susceptible d'être utilisé gratuitement par les communes et associations. La Communauté de communes assure la coordination. Des conventions sont passées avec chaque structure utilisatrice du matériel, cette convention permet de définir les conditions du prêt du matériel.

Des agents sont formés au montage du matériel et certains sont en charge du suivi du matériel.

En 2016, le planning de prêt de matériel a été le suivant :

Emprunteur	Date de début du prêt	Date de fin du prêt	Tente 3*3	Tente 6*12	Tente 8*16	Barrières de police	Podium
Mairie de Castelmoron	09-janv	10-janv			1		
Comité des fêtes Tombeboeuf	29-avr	02-mai	3				
Mairie du Temple	03-mai	10-mai		2		20	
OCP de Verteuil	04-mai	09-mai					1
OCP de Verteuil	12-mai	17-mai					1
Société de Chasse - Tourtrès	13-mai	17-mai	2				
Association Les Vies d'Eulalie - Verteuil	17-mai	19-mai	3	2	1	15	1
Foyer rural de Laparade	20-mai	23-mai		2			
MAIRIE DE CANCON	23-mai	30-mai					1
Mairie de Verteuil (école)	06-juin	20-juin					2
Le Nuage Rose	10-juin	13-juin		1			
Mairie de Verteuil (école)	13-juin	20-juin	2				
APE Monclar	17-juin	20-juin	1	1			
Mairie du Temple	16-juin	20-juin			1		
AS CASTEL RUGBY	18-juin	20-juin			1		
Mairie du Temple	17-juin	20-juin				20	
Tennis Club	17-juin	20-juin		1			



Emprunteur	Date de début du prêt	Date de fin du prêt	Tente 3*3	Tente 6*12	Tente 8*16	Barrières de police	Podium	
Mairie de Verteuil	23-juin	27-juin			1			
La Base	24-juin	27-juin					2	
Mairie du Temple	30-juin	04-juil					1	
Mairie de Castelmoron	01-juil	04-juil			1			
Mairie de Castelmoron	09-juil	16-juil	3	2	1	25		
Amicale Sapeurs-Pompiers Tombeboeuf	13-juil	15-juil					1	
Mairie de Castelmoron	21-juil	25-juil	3	2	1	25	2	
CCLT	29-juil	31-juil	Fête de la Communauté à St Pastour					
Mairie de Castelmoron	04-août	08-août	3	2	1	25		
Mairie de Castelmoron	12-août	16-août	3					
Mairie de Tourtrès	12-août	16-août		1				
Mairie du Temple	12-août	16-août			1			
Foyer rural de Laparade	19-août	22-août		2				
Comité des fêtes Tombeboeuf	19-août	22-août	2		1		1	
EHPAD Verteuil d'Agenais	20-sept	27-sept	3	1	1		1	
Judo Club de Monclar	14-oct	17-oct		1	1			
Mairie du Temple	14-oct	17-oct	3					
CCLT	21-oct	24-oct		1				
EHPAD Verteuil d'Agenais	02-déc	05-déc	3					
Mairie de Castelmoron	01-déc	05-déc		1				

XI. Les actions en partenariat avec le Pays de la Vallée du Lot

L'OCMAC : revitaliser le commerce et l'artisanat

Le Pays de la Vallée du Lot a déposé sa candidature auprès de l'Etat pour bénéficier d'une opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCMAC) sur son territoire. Le dispositif OCMAC permet d'attribuer des aides financières individuelles aux artisans et commerçants dans leurs projets d'investissements matériels, ainsi que des aides financières collectives aux associations ou regroupements d'artisans, commerçants pour la mise en place d'actions d'animations ou de promotion de l'offre commerciale... C'est une opération multi partenariale qui peut être menée grâce au soutien de l'Etat (fonds d'intervention pour les services, le commerce et l'artisanat), du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Départemental du Lot et Garonne et de l'Union Européenne (FEADER).

Pour bénéficier de ces fonds, une étude préalable a été réalisée permettant de définir :

- le diagnostic territorial et économique du Pays décrivant l'organisation et la dynamique commerciale et artisanale du territoire.
- l'analyse quantitative et qualitative du secteur commercial et artisanal par la diffusion d'enquêtes auprès des artisans/commerçants, d'une enquête de consommation mais aussi d'une analyse des aménagements commerciaux des centres-bourgs du territoire.
- une proposition de programme d'intervention sur 3 ans en termes d'investissements individuels et collectifs.

Pour le territoire Lot-et-Tolzac, c'est l'entreprise VERGNÉ de Labretonie qui a été aidée dans le cadre de l'OCMAC pour l'achat d'un charriot télescopique et d'une machine à enduire.

